Louis BASSETTE

Notre-Dame de La Salette
et le
BIENHEUREUX
Pierre-Julien EYMARD

La Salette
et Quelques Historiens

GRENOBLE
EYMOND
1960

44

2052 SP

Notre-Dame de La Salette

et le

BIENHEUREUX

Pierre-Julien EYMARD

La Salette et Quelques Historiens

DU MEME AUTEUR :

La Cathédrale Notre-Dame et l'Eglise Saint-Hugues de Grenoble (*Grenoble, Eymond*, 1936).

Nicolas Fouquet, Intendant de Dauphiné en 1644 (*Grenoble, Allier*, 1937).

Les Du Mottet, Seigneurs de Séchilienne de 1601 a 1743 (*Grenoble, Allier*, 1940).

Origines du Cadastre Parcellaire Français (1807-1808) (*Grenoble, Allier*, 1942).

Jean de Caulet, Evêque de Grenoble, et l'Edit de Marly de mai 1749 : la « Défense des Immunités » (*Grenoble, Allier*, 1944).

Jean de Caulet, Evêque et Prince de Grenoble (1693-1771). Préface de Son Exc. Mgr Caillot, Evêque de Grenoble (*Grenoble, Editions « Les Alpes »*, 1946). — Couronné par l'Académie française, prix Simon Henri-Martin, 1955.

Trois Lettres inédites de Mme de Tencin, a propos de l'élection académique de Duclos (1746) (*Grenoble, Allier*, 1948).

Triptyque dauphinois : Artus de Miribel, Foulques d'Agoult, Paul Richard-Bérenger, discours de réception a l'Académie Delphinale (2 décembre 1944) (*Grenoble, Allier*, 1948).

Le Cardinal de Tencin (1679-1758) (*Grenoble, Allier*, 1948).

Abel Servien et Hugues de Lionne (extrait du « Livre d'or du IV^e^ centenaire du rattachement du Dauphiné à la France » (*Grenoble, Roissard*, 1954).

Hector-Philippe d'Agoult (1782-1856) : I. Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse ; II. Lettres d'Espagne (1814-1818) ; III et IV. Lettres de Hanovre, de Suède et des Pays-Bas (1820-1827) ; V et VI. Mission diplomatique en Prusse (1829-1830), (*Grenoble, Allier*, 1951, 1955 et 1957).

Trois Lettres de François Baudet de Beauregard, missionnaire au Japon au XVII^e^ siècle (*Grenoble, « Le Dauphiné »*, 1953).

Le Fait de la Salette (1846-1854). Lettre-Préface de Son Exc. Mgr Emile Guerry, Archevêque-Coadjuteur de Cambrai (*Paris, les Editions du Cerf*, 1955).

Les Origines familiales de Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble de 1826 a 1853 (*Grenoble, Eymond*, 1957).

Louis BASSETTE

Notre-Dame de La Salette

et le

BIENHEUREUX

Pierre-Julien EYMARD

La Salette

et Quelques Historiens

GRENOBLE
EYMOND
—
1960

Imprimatur :

Grenoble, le 27 décembre 1959.

Jean TANCHOT, v. g.

NOTRE-DAME DE LA SALETTE

et le

BIENHEUREUX

Pierre-Julien EYMARD

(1846 - 1868)

En 1846, quand se produisit l'Apparition, Pierre-Julien Eymard, Mariste, est à Lyon, il a trente-six ans. Nous ne nous attarderons pas à raconter, après tant d'autres (1), les étapes qu'il a déjà parcourues, depuis sa naissance à La Mure, capitale de la Matheysine, le 4 février 1811 : la vocation du pauvre fils du presseur d'huiles, ses études secondaires dans des conditions qui mirent à l'épreuve sa vertu et sa force d'âme, sa rude montée vers le sacerdoce, et, enfin, son admission au grand Séminaire et son accession aux Saints Ordres.

Ce fut au grand Séminaire de Grenoble que Pierre-Julien fit ses études théologiques. Situé dans l'ancien couvent des Minimes désaffecté, rue du Vieux-Temple, ce Séminaire avait reçu, en 1811, un jeune professeur venu de Franche-Comté après un long périple à travers l'Europe, pendant l'émigration ; entré tout jeune à la Trappe où il passa de longues années d'adolescence et de jeunesse sous la direction de Dom de Lestrange, il avait été élève des Jésuites à Fribourg-en-Suisse, pour ses études de philosophie et de théologie : Pierre-Joseph Rousselot. Rousselot enseigna au grand Séminaire de Grenoble pendant 54 ans. C'est dire combien fut longue et profonde son influence sur tous les jeunes élèves de ce Séminaire. Fut-elle plus grande sur Pierre-Julien que sur d'autres ? Il est sûr que Pierre-Julien Eymard fut de ceux qui vouèrent au Père Rousselot la plus vive, la plus fidèle affection. Le bienheureux Eymard avait un cœur fort et délicat, et, s'il oubliait facilement le bien qu'il faisait aux autres, il se souvenait toujours des bienfaits qu'il avait reçus. Au cher Père Rousselot, qui deviendra le rapporteur principal et officiel du *Fait de La Salette*, il témoigna toujours la plus grande reconnaissance. Dans les lettres qu'il lui écrivit à propos de La Salette, elle s'exprimera en termes exquis, jamais les mêmes, toujours émus. Et, dans ses lettres, aussi, nous trouverons l'expression la plus parfaite de sa pensée sur La Salette,

---

1) *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard* (1811-1868), d'après les pièces du Procès de Béatification et de nombreux documents inédits, par un Religieux du Très-Saint-Sacrement, Librairie Saint-Paul, Paris et Bar-le-Duc, 1928, 2 vol. 570 et 584 p. ; et Francis Trochu, *le Bienheureux Pierre-Julien Eymard*, Fondateur de la Congrégation des Prêtres et de celle des Servantes du Très-Saint-Sacrement (1811-1868), Vitte, Lyon et Paris, 1 vol., 502 p. 1949.

et de ses interventions opportunes, énergiques, sévèrement exprimées, parfois, aux heures critiques de l'histoire du *Fait de La Salette*.

Pierre-Julien Eymard reçut tous les Ordres sacrés des mains de Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble de 1826 à 1853 ; la tonsure, le 17 mars 1832 ; les ordres mineurs, le 16 juin suivant ; le sous-diaconat, le 23 mars 1833 ; le diaconat le 21 juillet de la même année ; la prêtrise, le 20 juillet 1834. Reconnaissant comme il l'était, comment Pierre-Julien Eymard n'aurait-il pas conservé la plus fidèle affection envers le prélat qui fut, comme l'on sait, le juge et le définiteur canonique de l'Apparition du 19 septembre 1846 ?

Vicaire à Chatte, curé de Monteynard, Pierre-Julien quittait le diocèse, en 1839, pour entrer chez les Maristes, c'est-à-dire dans la Société de Marie, nouvellement fondée, — en 1824 par le Père Colin qui en était le Supérieur Général. Il fait son noviciat à la Favorite, à Lyon, devient supérieur du collège de Belley, et, en 1845, provincial de la Société, à Lyon. Tout de suite, dans cette ville, où il prêche le carême en 1845, sa réputation s'affirme si vite et si bien qu'il est bientôt, dit son biographe, le religieux le plus couru de Lyon. A la résidence des Maristes, au n° 4 de la montée Saint-Barthélemy, les parloirs furent sans cesse assiégés par des visiteurs réclamant le P. Eymard, ajoute le même biographe. Le P. Colin le charge, en décembre 1845, de la direction du « Tiers-Ordre de Marie », et le 21 septembre 1846, le Supérieur général lui apprend qu'il est nommé « Visiteur général », charge qui l'obligera à parcourir toutes les maisons de la Société, tout en restant directeur du Tiers-Ordre.

C'est donc à Lyon, à peu près à la date où il est nommé Visiteur, que le P. Eymard apprend l'événement de La Salette. Sur la manière dont il l'accueillit, nous avons son propre témoignage, deux fois exprimé.

La première, c'est dans une lettre à M. Rousselot, de Lyon, 29 janvier 1851 :

« Monsieur le Vicaire général et bon Père, Je viens vous remercier de tout mon cœur de vos deux lettres ; elles n'ont fait que me confirmer dans ma conviction première sur la vérité de l'Apparition de La Salette. Je l'ai professée envers et contre tous ses ennemis, et, chose incroyable ! à force de vouloir être prudents, les savants ecclésiastiques deviennent incrédules. Que de mal ils ont fait sur les âmes faibles et les indifférents !... » Le Père Eymard parle ensuite de l'affaire d'Ars, survenue en septembre 1850 — nous le verrons —, puis d'un jeune homme désireux d'entrer dans la Société de Marie, et il termine ainsi (on ne saurait taire une si délicate finale de lettre) : « Croyez-moi toujours en Notre-Seigneur, bon Père Rousselot, votre affectionné, Eymard. »

Une adhésion spontanée et réfléchie à la fois, — une adhésion communicative, aussi. C'est ce que le Père Eymard réaffirme, le 18 août 1852, lorsqu'il écrit, sur l'*Album du Sanctuaire* (n° 18), lors de sa première ascension, semble-t-il : « Si je n'avais le bonheur d'être Mariste, je viendrais demander à mon évêque comme la plus insigne faveur, de me consacrer corps et âme au service de N.-D. de La Salette. *J'ai eu le bonheur de proclamer, le premier à Lyon,* le fait miraculeux de l'Apparition, et je suis heureux aujourd'hui de venir baiser, avec amour et reconnaissance, cette terre bénie, cette montagne du salut. » (2)

Deux ans après l'Apparition, le Père Eymard allait avoir à certifier le caractère miraculeux de la guérison dont fut l'objet une de ses auditrices du Carême qu'il prêcha, à Lyon, en 1845, — et en particulier, de son sermon du 22 février —, Mlle Marguerite Guillot, dont le Père Eymard devait faire plus tard la cofondatrice des « Servantes du Saint-Sacrement », sous le nom de Mère Marguerite du Saint-Sacrement.

---

2) J. Giray. *Les Miracles de La Salette*, I., p. 392.

II

Parmi les auditrices de son sermon du vendredi 22 février 1845, à l'hôpital de la Charité de Lyon, sur « les peines intimes de l'âme », se trouvait donc Marguerite Guillot.

Marguerite a trente ans : d'aspect modeste, elle est coiffée « à la paysanne » selon la mode des campagnes lyonnaises (3) Originaire de Chasselay, petit bourg à la base du Mont d'Or, elle a suivi à Lyon ses quatre sœurs plus âgées qu'elle, et, logées place Bellecour, elles font du repassage, ensemble, vivant si pieusement qu'on appelle leur maison « le petit monastère ».

En entendant le Père Eymard, Marguerite pense : « Comment se fait-il que ce prêtre ne semble parler que pour moi ? » Et de le choisir bientôt pour confesseur.

Le Père, à sa première confession, lui exposa, mieux qu'elle ne l'eût fait elle-même, tout son état intérieur, et répondit à son étonnement : « Ma fille, lorsque Dieu a des vues sur une âme, il donne au confesseur les lumières nécessaires pour la connaître et pour la guider. » En ajoutant : « Prions pour savoir si Dieu veut que je continue à prendre soin de votre âme. » (4)

Et Dieu le voulut si bien, ses vues sur cette âme furent telles que Marguerite, après avoir été, à Lyon, sous la direction du Père Eymard, « tertiaire de Marie », — il avait accepté « à cause d'elle » la direction de ce Tiers-Ordre, dont elle fut « rectrice », — pendant plus de douze ans, deviendra, en 1858, à Paris, la cofondatrice de la Congrégation des Servantes du Saint-Sacrement, bénie par Pie IX en 1859, et approuvée par le même Pape en 1871. Les Constitutions seront approuvées par Léon XIII, en 1885. Mère Marguerite mourait, à Angers, le 7 juillet 1885, âgée de 70 ans, après une vie d'apôtre et d'adoratrice souffrante, patiente, résignée, et toute sainte, à l'exemple de celle de Pierre-Julien Eymard.

Dès son jeune âge, Marguerite avait une faible santé. Aussi, place Bellecour, dans l'atelier de repassage des demoiselles Guillot, lui réservait-on les besognes moins rudes et les écritures. En 1838, à 23 ans, elle est atteinte de fièvre muqueuse, de douleurs aiguës à l'épine dorsale, et elle reste infirme pendant sept ans. De 1845 à 1848, un mieux se manifeste : elle peut agir, dira-t-elle, et faire des courses « d'un quart d'heure à vingt minutes ». Mais, le 30 mai 1848, à la suite de fatigues et de malaises négligés, elle doit s'aliter : palpitations du cœur très fortes, douleurs violentes du cœur, du bas-ventre, des reins, du côté droit, de l'estomac et de la tête, fièvre continue. Son état empire au point qu'elle est administrée le 30 août, le médecin jugeant qu'elle pouvait succomber à son mal.

Quand le Père Eymard fit savoir à Marguerite que le Seigneur semblait avoir le dessein de la rappeler à lui, et que, le jour suivant, il lui administrait le saint Viatique avec l'Extrême-Onction, elle eut presque un mouvement de révolte. « Je ne voulais pas mourir encore. Toute la nuit se passa en luttes et en combats. Quoi ! me disais-je, mourir à trente-trois ans ! Est-ce possible ? si jeune encore ! mais je n'ai encore rien fait... » Enfin, la grâce triompha.

Le Père Eymard ignora-t-il ces combats, lui qui écrit tout bonnement :

« Je préparai la malade à la mort. Je n'eus pas besoin de longues exhortations : c'était la bonne nouvelle qu'elle attendait depuis longtemps. » (5)

Le lendemain, 31 août, elle commence une neuvaine à N.-D. de La Salette, suivant un conseil qu'on lui avait donné (elle ne dit pas par qui). Les souffrances redou-

---

3) Née le 4 déc. 1815. Henri Evers, *Mère Marguerite du Saint-Sacrement*, Paris, Spes. 1947 ; Trochu, op. cit. p. 114-5.
4) *Le Bienheureux P.-J. Eymard...* par un Religieux du T. S. Sacrement, op. cit., I, 271.
5) Giray, *Miracles...* I, 394 et suiv. et H. Evers, op cit. pp. 112-114.

blent jusqu'au 7 septembre, où elles atteignent une durée ininterrompue de douze heures. Le médecin est déconcerté.

« Le 8 septembre, au matin, fête de la Nativité de la Sainte Vierge, à l'heure précise — sept heures un quart — où se célébrait la dernière messe, je sens, écrit-elle, mes forces se ranimer, je me lève, m'habille seule, fais ma prière à genoux aux pieds de Marie, et lui témoigne ma reconnaissance ; après quoi, je marche et fais une centaine de pas, me sentant bien, absolument bien... »

Le médecin vient à son heure ordinaire : il reste stupéfait. Le 9 octobre, elle part pour remplir le vœu qu'elle a fait à N.-D. de La Salette, et, le 12, elle fait l'ascension de la montagne, à l'aide d'une monture ; elle en redescend à pied. « Le peu de fatigue qui m'était resté a entièrement disparu... »

Ce qu'elle ne voulait pas révéler, écrit son biographe, c'étaient les faveurs que Marie lui avait accordées en son sanctuaire et dont elle fit plus tard quelques confidences à ses filles : « Une voie de pauvreté et de souffrance lui fut alors montrée, voie de pauvreté à elle inconnue, voie de souffrance, qu'elle ne pouvait comprendre : mais le Divin Maître s'en chargeait. C'était tout pour elle... Au ciel, le détail !... »

Au retour, elle séjourne un peu à La Mure, chez la sœur du Père Eymard, puis rentre à Lyon.

Elle rédige le récit de sa guérison, le 21 novembre. Mais c'est seulement le 8 décembre que le P. Eymard envoie cette relation au Curé de La Salette. « Vous n'attribuerez pas mon retard à l'indifférence, lui écrit-il, mais à la prudence ; et, je l'avoue, elle a peut-être été trop humaine... » Et la suite de la lettre est bien révélatrice de la manière avec laquelle le Père Eymard traitait ces choses : « Ce n'est pas que j'aie douté de l'Apparition de la Très Sainte Vierge à La Salette. Non ; mais, j'ai examiné, j'ai vu, et j'ai cru. Tous ceux qui feront de même croiront, car la logique des faits marche avec l'évidence, il s'agit d'ouvrir les yeux et de voir. La guérison de Mlle Guillot est un de ces faits à convaincre les plus sévères examinateurs... » Il refait le récit de la guérison et ajoute : « Mais, il faut l'avouer, il manquait quelque chose à ce miracle irrécusable. Et quoi ? Tout ce qui devait le rendre extraordinaire ; c'est-à-dire ce changement à l'extérieur aussi subit qu'à l'intérieur. C'est vrai, cela a *semblé* manquer. Mais il faut le dire à la gloire de Dieu, c'était la condition que la malade avait mise ; elle ne voulait pas être guérie trop subitement pour éviter cette célébrité et ce concours qui suivent une guérison extraordinairement miraculeuse. *Je consentis à sa prière.* Mais Dieu révéla bientôt son œuvre. Les moyens de précautions devinrent bientôt inutiles. Elle arriva à la guérison complète sans passer par les faiblesses de la convalescence et bientôt le miracle s'ébruita... »

Le certificat du médecin Berlioz, que transmet le P. Eymard, est du 7 novembre 1848. Le P. Eymard, témoin oculaire, rédige lui-même, le 24 mars 1849, une attestation : « La guérison a été et est encore constante. Jamais la miraculée ne s'est mieux portée. » Sept témoins, dont les docteurs Berlioz et Champin, contresignent cette attestation. Et, le 28 mars, il envoie tout ce dossier à M. Rousselot.

Marguerite Guillot, ainsi incontestablement rétablie une première fois, connut plus tard de nouvelles et douloureuses maladies. En 1854, en 1856, en 1859 et, surtout en 1865 et 1868. Chaque fois, le P. Eymard est là pour la soutenir et l'encourager. « Pauvre Demoiselle Marguerite, la voilà donc étendue sur une dure croix !... Mais qu'elle n'oublie pas que ce sont les arbres du ciel » (22 oct. 1854). « J'ai demandé au Docteur son sentiment sur vous : il dit que c'est une maladie chronique et que le seul remède, c'est de ne pas marcher : c'est facile à dire. Votre état est donc entre les mains de Dieu, et les médecins n'y entendent rien ». Le 29 août 1859, il écrit simplement : « Mlle Guillot est malade depuis six jours... »

De 1848, — date de sa première guérison — au 24 mai 1858, Mlle Guillot, si elle a éprouvé d'autres épreuves de santé, n'a plus ressenti les atteintes de son ancienne

myélite. Elle avait écrit, le 21 novembre 1848 : « Dieu est maître de m'affliger de nouveau par la maladie. Mais il me trouvera, je l'espère, toujours soumise à sa sainte volonté. Mais alors je me rappellerai avec reconnaissance que, *depuis le 8 septembre 1848 jusqu'au jour où il me visitera, j'ai joui du bienfait de la santé* par la faveur de notre Bonne Mère de La Salette... »

En 1865, elle reprend des douleurs intolérables : le P. Eymard lui dit « qu'il fallait qu'elle fût guérie le jour de St Raphaël. » Il lui ordonne de venir ce jour-là à la messe et d'y communier : elle obéit, peut se rendre à la table sainte, et s'en retourner toute seule.

Le 15 février 1868 nouvelle atteinte ; il lui écrit : « Je désire et je demande votre guérison ; la maladie que vous me nommez ne tue pas comme cela... D'ailleurs, Notre-Seigneur et la Très Sainte Vierge vous ont déjà guérie *d'autres graves maladies.* » Le 14 mars 1868 : « Je prie bien pour votre guérison. Je veux que vous la demandiez à Dieu *par Notre-Dame de La Salette. Elle vous a guérie déjà deux fois* et soulagée tant d'autres fois... »

Le 16 mai 1868, il a appris que la bonne Mère Marguerite est de nouveau malade : « La Très Sainte Vierge, *qui l'a guérie si souvent,* la guérira bien encore : elle est si utile ! »

A ce moment, — 16 mai 1868, — le P. Eymard n'a plus que deux mois et demi à vivre. Nous avons dit que Mère Marguerite lui survécut dix-sept ans. Elle termina sa vie de souffrances en disant : « *A - ban - don.* »

III

La guérison de Mlle Marguerite Guillot -- le 8 septembre 1848 — ne fut pas le seul fait miraculeux, le seul « miracle de La Salette » dont le Père Eymard ait été témoin et dont il ait attesté la réalité. (6)

Cette guérison lui avait montré la puissance d'intercession de Notre-Dame de La Salette. Nous pensons qu'il convient, avant de poursuivre, dans l'ordre suivant lequel ils se sont produits dans le temps, les liens du Bienheureux et de Notre-Dame Réconciliatrice, de rappeler deux autres faits : une conversion et une guérison, qui, en 1854 et en 1858, prouvèrent au Père Eymard que des grâces de conversion éclatantes étaient obtenues par le recours à la *Belle Dame*, et lui permirent aussi, de se préciser à lui-même et de définir pour les autres ce qu'il pensait de La Salette, quels en étaient, selon lui, le sens et la portée. Et il le fit alors en termes magnifiques.

Nous comprendrons mieux, après avoir entendu sa « doctrine » sur La Salette, combien il eut à souffrir en certaines circonstances, et nous nous expliquerons la vivacité avec laquelle il s'exprima en ces occasions.

Le 29 avril 1854, le Père Eymard assistait, aux côtés du P. Colin, dans la chapelle des Maristes, à Pilata, au pied de Fourvière, au baptême de deux israélites convertis, Joseph et Augustin Lémann. Que cette conversion ait été obtenue par l'intercession de Notre-Dame de La Salette, c'est ce que proclamèrent avec la plus vive reconnaissance les deux intéressés. Et le Père Eymard aurait eu plus de joie encore s'il avait pu connaître toute la carrière qu'allaient parcourir ces deux convertis. Du moins, put-il les voir accéder aux ordres sacrés et fournir un fructueux apostolat (7).

En septembre 1858, lorsque se produisit la guérison qui provoqua les commen-

---

6) Voir ci-dessus, § II.

7) Giray, *Les Miracles de La Salette*. II, 253-260, qui rappelle qu'Augustin Lémann mourut le 17 juin 1909 et son frère aîné, Joseph, professeur d'Ecriture sainte et d'hébreu à la Faculté catholique de Lyon, le 9 février 1915. Tous deux furent élevés à la prélature.

taires du Père Eymard, -- et qu'on va lire, — le Bienheureux n'est plus mariste. Il a quitté la société de Marie, le 14 mai 1856, et il est, à Paris, supérieur du premier Cénacle de la Congrégation des Prêtres-adorateurs du Saint-Sacrement. L'année 1858 est une des plus importantes de la vie du Père Eymard. Le 30 mars, il a installé le Cénacle, au n° 68 du faubourg Saint-Jacques, quittant la rue d'Enfer, son premier gîte. Le 25 mai, arrivent à Paris, obéissant à ses ordres, Marguerite Guillot et ses deux compagnes, les premières « servantes » du Saint-Sacrement, qu'il installe au n° 66 du même faubourg. Et, le 8 décembre, nous le trouverons à Rome, où il vient pour la première fois, solliciter le « Bref laudatif » que Pie IX lui accordera le 5 janvier 1859.

C'est donc trois mois seulement avant son départ pour Rome que se produisit le fait qu'il va raconter à Mlle de Brissac.

Mais une lettre du P. Eymard ne s'analyse pas, ne se commente pas. Lisons-la, en entier, dans son style et avec tout son charme : (8)

***

A Mademoiselle Louise de Brissac, 7, rue de Varenne, à Paris.

Mademoiselle,

« Je viens répondre par quelques mots à vos désirs.

« Au mois de septembre 1858, une demoiselle, âgée de trente et un ans, tomba malade. On vint, sur le soir, appeler son confesseur ; on la trouvait plus fatiguée et elle-même le désirait. Voyant que le Père ne venait pas, je vais à la maison de la malade pour savoir de ses nouvelles, je trouve le confesseur qui en descendait : « Comment va la malade, lui dis-je ? — Mieux, il n'y a pas de danger. — Vous l'avez confessée, par précaution ? — Oui. — Puisque je suis là, je vais lui présenter mes respects ». Il monte avec moi au premier ; je trouve la malade environnée de ses amies. Elle me reconnaît, me salue ; je lui adresse quelques paroles de confiance et d'abandon entre les mains de Dieu. Puis, après une dizaine de minutes, voilà que l'état de la malade change tout d'un coup. Elle perd la parole, ses yeux deviennent fixes. Elle ne voit plus, elle n'entend plus. Je tâte son pouls, plus de pouls ; arrive la transpiration froide, elle ouvre la bouche, c'est le râle de l'agonie. Alors, me tournant vers le confesseur. « Mais ne voyez-vous pas, lui dis-je, qu'elle s'en va, que l'agonie commence. Encore quelques minutes et elle sera morte ; donnez-lui vite l'extrême-onction. — Hélas ! me dit-il, c'est trop tard ; je n'ai pas le temps d'aller chercher les saintes huiles. » Une amie, entendant cela, s'approche de la moribonde et lui verse dans la bouche quelques gouttes d'eau de La Salette. Les fonctions de la déglutition ne se faisaient plus. Après cette eau, le râle finit, plus de mouvement, plus de soupir, mais la froideur de la mort. Elle tombe, raide et froide, sur son traversin, tout le monde la croit morte et on s'éloigne, stupéfait, atterré. « Qui annoncera cette triste nouvelle à sa famille », dis-je alors ? Je me jette à genoux au pied de son lit ; je veux dire un *De Profundis* : je ne puis le finir. Toujours cette pensée me venait, et ce doux reproche à la T. S. Vierge : O bonne Mère, bonne Dame de La Salette, elle est morte, et morte sans avoir reçu les sacrements ; et, cependant, on vous a invoquée, elle a bu de l'eau de La Salette. C'est trop fort ! Vous si bonne !

« Je reste encore un moment écrasé sous le poids de cette mort si inattendue. Je lève la tête vers la défunte, que vois-je ? Elle ouvre les yeux, elle sourit et dit : Qu'est-

---

8) Cette lettre fut publiée par le journal : « *Notre-Dame de La Salette* », paraissant à Muret, 1re année, n° 11, mai 1860, pages 88 et 89. Le P. Sibillat l'avait adressée à cet organe, le 26 avril 1860, en écrivant : « Madame la marquise de Brissac, dont le zèle pour la gloire de Notre-Dame de La Salette est infatigable... » Sur la famille de Brissac et La Salette, voir *Le Fait de La Salette*, p. 262.

ce qu'il y a donc ? » Je me lève, personne n'a le courage de lui répondre. « On vous a cru morte, lui dis-je. — Mais non ! Je vais bien ; je n'ai plus de mal. » Elle s'assied sur son lit ; cause, rit. Tout le monde est dans la stupéfaction. Après un quart d'heure de surprise et de joie, nous nous en allons.

« Je pensais bien que, de quelques jours, elle ne pourrait se lever ; quand, le lendemain, disant la messe de six heures, la première personne que je communie, c'est la personne malade, marchant d'un pas ferme, la joie et la santé parfaite sur le visage. A cette vue, j'ai failli crier de surprise ; je n'en croyais pas à mes yeux. Après l'action de grâces, je la fais prier d'entrer au parloir. « Comment, c'est vous ! Et encore de si grand matin ? — Je suis guérie, dit-elle, point de mal ; il fallait bien venir remercier le bon Dieu et la Sainte Vierge. — Mais que vous est-il donc arrivé et comment avez-vous été guérie ? Vous souvenez-vous de m'avoir vu hier au soir ? — Non, tout ce que je sais, c'est qu'après ma confession, je me suis sentie défaillir et mourir peu à peu. Je n'ai plus vu, ni entendu, ni rien senti. J'étouffais ; puis, il m'a semblé que je ne tenais plus à la vie que par un fil, et que j'avais déjà un pied levé pour entrer dans l'éternité, quand la Sainte Vierge est venue et m'a dit : « Ma fille, je t'ai obtenu miséricorde » et j'ai ouvert les yeux ; je n'ai plus eu de mal. — Mais comment était-elle la Sainte Vierge ? — Elle était bien belle, bien gracieuse, car elle est si bonne. Elle avait une couronne de diamants sur la tête, comme des rayons qui montent inégaux ; sa robe était blanche ; mais d'un blanc comme je n'en ai jamais vu ; éclatant comme la lumière. Il y avait des fleurs sur le devant ; puis elle avait une grande croix sur la poitrine, avec des tenailles et un marteau. — Pourquoi, me demanda-t-elle, la Sainte Vierge avait-elle cette croix sur sa poitrine ? Je n'ai jamais vu la Sainte Vierge ainsi. « Mais, lui dis-je, c'est N.-D. de La Salette qui vous a guérie ; nous l'avons invoquée, vous avez bu de l'eau miraculeuse et vous voilà guérie ; aussi, devez-vous bien l'aimer et la servir ! Oh ! oui, me dit-elle, car, autrement je serais bien ingrate. »

« La personne guérie se porte bien aujourd'hui, et elle a tenu parole.

Elle aime bien N.-D. de La Salette, et sert bien le bon Dieu.

Voilà, Mademoiselle, le narré de cette grâce dont j'ai été le témoin. Si je n'avais pas cru à la vérité de l'Apparition de la T. S. Vierge à La Salette, cela m'aurait ouvert les yeux.

« Bien des gens n'y croient point encore ; ils ne sont pas condamnables pour cela ; car les préjugés, l'ignorance, les influences, le servilisme, tout cela peut mettre un voile sur les yeux. Puis, aujourd'hui, on ne veut plus de miracles, on se rit du merveilleux ; on refuse volontiers à Dieu le pouvoir de se communiquer à ses créatures pauvres, ignorantes, misérables, pleines de défauts, etc... On craint l'illusion et on se jette dans le rationalisme. On crie à l'imposture, et on ose condamner tout ce qui croit à La Salette ; comme si c'était une question d'intérêt, de parti ou d'ambition.

« On vient sans cesse dire : Ce n'est pas possible que la Sainte Vierge ait apparu à ces deux enfants ! Un mot de réponse à ces misérables subterfuges : Dieu le peut-il, oui ou non ? S'il le peut, nous disons, nous : il l'a fait ; et nous vous montrons le pèlerinage de La Salette avec ses conversions, ses grâces obtenues, ses miracles bien constatés, son triomphe au milieu de tous ses ennemis, sa gloire sans la gloire humaine, sa confiance en Celle qui a daigné promettre le salut au monde, si les hommes font pénitence. — Hélas ! on ferait bien mieux de se convertir.

« Ce qui me réjouit, Mademoiselle, *c'est de voir la dévotion de N.-D. de La Salette prendre toute sa vie et toute sa mission dans ce qui est sa fin, savoir : dans l'adoration réconciliatrice.* — On fait maintenant l'adoration sur la sainte montagne ; le T. S. Sacrement est exposé, solennellement, à différents jours de la semaine ; *les pèlerins deviennent adorateurs.* Ils viennent en aide à N.-D. Réconciliatrice, disant : « Je ne puis soutenir le bras de mon Fils ; les péchés des hommes le rendent trop pesant et provoquent la vengeance divine. » Eh bien ! il faut venir se mettre aux pieds

de Notre Sauveur, à côté de Marie, notre bonne Mère ; et nous désarmerons la juste colère du Ciel, et nous sauverons le monde, malgré lui. »

« Excusez, mademoiselle, cette longue lettre ; le cœur a emporté la plume, mais je sais que nous pensons de même.

« Mes respectueux hommages à M. et à Mme de Brissac, et croyez-moi, en N.-S. J.-C. votre respectueux serviteur. » EYMARD, sup. (9).

IV

« On vient sans cesse dire, — écrivait donc le P. Eymard à Mlle de Brissac, en 1860 — : « Ce n'est pas possible que la Sainte Vierge ait apparu *à ces deux enfants !* » Un mot de réponse à tous ces misérables subterfuges : Dieu le peut-il, oui ou non ? » Le bienheureux écrit ceci quatorze ans après le *Fait,* neuf ans après le Mandement de Bruillard et six ans après le Mandement Ginoulhiac.

Nous ajouterons : plus d'un an après la mort du Curé d'Ars, précédée — en 1858 — du « retour » de saint Jean-Marie Vianney à sa croyance en la réalité du *Fait* de La Salette.

Tout ceci a fortifié la conviction première du P. Eymard. Cela lui confirme qu'il avait vu juste.

Né à La Mure, si près du lieu de l'Apparition, élève et confident de M. Rousselot, mariste à Belley et à Lyon, — tout près d'Ars, — hôte du château de la Combe, où régnait Mgr Dupanloup, ami et familier de M. Dausse, lui-même intimement lié avec les deux enfants, et, de plus, très au courant des moindres détails de l'histoire du *Fait*, on ne pouvait être mieux placé que le P. Eymard pour tout savoir. Et, de vrai, il savait tout : quand il écrit ou parle, c'est en parfait connaisseur.

« A ces deux enfants... » Le Père n'ignore pas ce que l'on a dit sur eux, ce que l'on dit encore — et nous pourrions ajouter : ce que l'on dira, car on le répète encore maintenant, sans prendre garde que tout ceci a été depuis longtemps examiné, pesé, jugé mille fois. Ils ne sont pas tels que certains voudraient qu'ils aient été : ils ne correspondent pas à l'idée que d'autres se font d'un voyant et d'une voyante authentiques. En leur confiant la *mission* qu'Elle leur a donnée la *Belle Dame* les a désignés aux flèches — souvent acerbes, parfois empoisonnées — des « critiques » et des adversaires. Pauvres enfants, pourrait-on dire, comme disaient les Sœurs de Nevers en voyant souffrir Bernadette, « il ne fait vraiment pas bon d'avoir vu la Sainte Vierge. »

Mais cette conception du voyant et de la voyante qui est celle de beaucoup de gens, clercs et laïcs, est-elle juste ? Pour être digne de *voir* la Mère de Dieu, en une de ses apparitions, n'est-il pas suffisant que la Mère de Dieu — elle-même — *choisisse* qui elle veut ? Le huguenot Port-Combet, de Notre-Dame de l'Osier, était-il plus digne que les enfants de Corps ? Le P. Eymard sait cela : « Dieu le peut-il, oui ou non ? » Il sait aussi, qu'une Apparition — une vraie, bien entendu — ne rend pas saints, *ipso facto,* ceux qui la voient. L'Ecriture et l'histoire de l'Eglise le prouvent : ce sont choses connues de tous ceux qui, tel le P. Eymard, sont de ces « pauvres » qui savent scruter avec humilité les voies de Dieu qui ne sont pas nos voies. Un saint peut avoir de fausses visions, sans cesser d'être saint : un pécheur peut en avoir de vraies, sans cesser, hélas ! d'être pécheur. C'est le rôle de la « hiérarchie » de faire la discrimination des unes et des autres et aussi de notre propre sagesse, éclairée par le

---

9) Quelle était cette miraculée ? Mgr Giray (*Miracles, II,* 349), après avoir rappelé que l'on a cru qu'il s'agissait de Mlle Tamisier, l'initiatrice des Congrès eucharistiques, ne s'arrête pas à cette personne, car, dit-il, née à Tours, en 1834, Mlle Tamisier n'avait que 24 ans au mois de septembre 1858, et l'heureuse miraculée en avait alors 31, au dire du P. Eymard : « La question de personne reste donc pendante », conclut-il, « mais le prodige est indéniable ».

Saint-Esprit. Un saint peut parfois se tromper ; quelqu'un qui n'est pas saint peut dire des choses excellentes, vraies, et que, à ce titre, nous devons recevoir.

Le P. Eymard connaît les enfants de La Salette. Ses relations avec Mélanie n'ont pas été aussi personnelles et directes qu'avec Maximin. Du moins, ni le « caractère », ni le comportement de Mélanie ne sont-ils ignorés de lui, en 1860, quand il écrit sa lettre à Mlle de Brissac ; encore moins en 1868, lorsque, à sa mort, il donnera à N.-D. de La Salette un témoignage ultime et magnifique de sa confiance. A cette date de 1868, Mélanie, après le Carmel de Darlington et le couvent de la Compassion, vient d'arriver à Castellamare où elle restera dix-sept ans.

Le P. Eymard connaît bien Maximin et il a confiance en lui. Et soit directement, soit par l'intermédiaire de M. Dausse, il ne cessera de le suivre, de l'observer, d'être en relation avec lui, sans découvrir rien qui lui fasse douter de la réalité du *Fait de La Salette* (10). Où le vit-il pour la première fois ? On ne sait, mais, le 26 septembre 1850, Maximin, au retour de son équipée à Ars, est présenté au noviciat des Maristes, quartier Saint-Irénée, à Lyon, et c'est le P. Eymard qui l'accueille. Il l'aurait, dit-il, retenu volontiers en ce noviciat, mais il ne consentirait à le faire qu'autant que Mgr de Bruillard l'y aurait formellement autorisé. Ce qui n'était pas.

C'est à propos de cet incident d'Ars que la perspicacité du P. Eymard éclate avec force, on dirait même avec violence (11). Nous ne tairons pas la vivacité de ses expressions. Que le saint Curé d'Ars ait manqué à ce point de prudence dans son jugement, cela fera craindre au bienheureux qu'il n'en manquât souvent. Sa sévérité sera extrême. Excessive ? Même si elle l'était encore plus, nous ne la tairions pas. Et, quand il s'agit des écrits du P. Eymard, nous ne voudrions en retrancher une virgule. La vie des saints n'est pas un tissu de faits appelés édifiants, d'où est bannie toute humaine faiblesse. « Je trouve », disait Bernadette de Lourdes, « qu'on devrait signaler les défauts qu'avaient les saints et indiquer les moyens qu'ils ont pris pour se corriger. Nous apprendrions comment il faut s'y prendre. Mais on ne nous parle que de leurs révélations ou des prodiges qu'ils ont accomplis. Cela ne peut servir. » (12).

« L'incident » avait déjà produit ses effets et l'on s'était beaucoup échauffé à son sujet quand le P. Eymard s'en explique à M. Rousselot.

Lyon, le 29 janvier 1851.

« Monsieur le Vicaire général et bon Père,

« Je viens vous remercier de tout mon cœur de vos deux lettres ; elles n'ont fait que me confirmer dans ma conviction première sur la vérité de l'apparition de La Salette. Je l'ai professée envers et contre ses ennemis, et chose incroyable ! à force de vouloir être prudents, les savants ecclésiastiques deviennent incrédules ! Que du mal ils ont fait sur les âmes faibles et les indifférents ! J'aime bien cette parole de Mgr l'Evêque de Belley (Mgr Devie) à un de mes amis « la chose qui s'est passée à Ars n'est qu'une épreuve, et une tempête suscitée par le démon, le fait de La Salette en sortira plus éclatant ». Les contradicteurs de La Salette étaient contents de pouvoir se justifier de leur incrédulité et ils ne faisaient pas attention que pour éviter une crédulité de femme, ainsi qu'ils l'appellent, ils tombaient dans une étrange contradiction, en basant leur jugement sur un fait ridicule aux yeux de la raison et du bon sens, tel que celui d'Ars, sans preuves, sans examen, sans dignité. Aujourd'hui, ils commencent à se taire et à dire : la vérité se fera jour... » (13).

---

10) Giray, *N.-D. de La Salette, le P. Eymard et l'Eucharistie...*, pp. 10 et 11.

11) Nous ne pouvons, on le comprend, raconter de nouveau ici, en détail, ce célèbre épisode, que nous avons exposé dans le *Fait de La Salette*, chap. 4, § C.

12) Cité par René Laurentin, *Sens de Lourdes*, p. 87, d'après le procès apostolique de Nevers, folio 1183, témoignage de Sœur Casimir Callery.

13) La fin de la lettre, adressée à M. Rousselot, Vicaire général, et Directeur du Grand Séminaire, Gre-

V

Lorsque le P. Eymard écrivait ceci à M. Rousselot, — le 29 janvier 1851 —, l'Evêque de Grenoble poursuivait son enquête sur « l'incident d'Ars », Mgr Philibert de Bruillard avait, le 7, envoyé à Mgr Devie, évêque de Belley, le « dossier » de l'affaire. Le 25, après avoir consulté trois autres évêques, — ceux de Valence, de Viviers, et son nouveau coadjuteur, — Mgr Devie donnait — risquait, dira-t-il, — son avis : « A votre place, écrivait-il à son Collègue de Grenoble, je ferais et ferais faire beaucoup de prières, et *sans décider positivement que l'apparition est surnaturelle,* je me féliciterais de trouver l'occasion d'élever un nouveau sanctuaire à la gloire de Marie... »

C'eût été plus simple, bien sûr. Mais esquiver ainsi la question n'eût pas été tellement honorable, comme si l'on avait peur de la résoudre, ou qu'on en fût incapable.

Le P. Eymard avait été trop catégorique, trop net, pour que sa manière de voir n'ait pas frappé l'Evêque de Grenoble, M. Rousselot, et leurs collaborateurs. On ne possède pas la réponse de M. Rousselot au P. Eymard. Mais il lui répondit, c'est certain. Et, une seconde fois, dès le début de mars, le Père Eymard va de nouveau affirmer qu'il est bien convaincu que le saint Curé d'Ars s'est trompé. Et il le dira non moins énergiquement. Voici — en entier — cette seconde lettre :

« La favorite, n° 22, St-Irénée, Lyon, 6 mars 1851

« Monsieur le Vicaire général et bon Père,

« J'ai fait une petite absence. Veuillez, en cette considération, agréer mes excuses pour mon retard à vous répondre.

« Je vous remercie bien de votre brochure sur La Salette, (14) elle nous a fait à tous un grand plaisir ; elle est propre à faire du bien sur les bons et sur les chancelants, mais pour les mauvais, j'en doute ; ces sortes de gens ne veulent pas examiner, ils n'ont qu'objections ou suppositions arbitraires à faire.

« J'ai vu beaucoup de personnes à Lyon qui gémissent de toutes ces légèretés d'Ars ; comme on connaît la position de M. le Curé et son état de tiraillement, on est vite revenu sur la vérité de La Salette, et aujourd'hui on y croit comme avant et je dirai même plus fortement : « les champions » d'Ars se taisent ou méprisent. A présent, je puis dire que le feu est fini, et qu'il n'y a plus qu'un peu de fumée ; votre réponse achève de tout dissiper. Je crois qu'elle sera *lue* avec plaisir à Lyon ; et qu'elle pourra faire plus de bien que celle de M. l'abbé Beze (15) parce qu'elle entre dans le cœur de la question.

« La voie la plus *expetive* (sic) serait je crois d'en faire un ou plusieurs dépôts à Lyon avec une affiche ; il faudrait en faire quelques-uns à *Fourvière.* Je pourrais m'en charger pour deux ou trois marchands, et de le recommander à toutes mes con-

---

noble, n'a plus pour objet l'incident d'Ars. Nous la citerons cependant pour montrer la forme délicate avec laquelle le P. Eymard sait opposer un refus et exprimer ses sentiments à l'égard de M. Rousselot : « J'en viens à présent à votre jeune homme, c'est avec bien du regret que notre société ne peut s'en charger. Ce n'est qu'en philosophie que l'on peut entrer chez nous, jusqu'à présent nous avons refusé toutes les demande faites au-dessus de cette classe.

« J'ai une pensée à vous proposer. Je pourrais le recommander au Séminaire de Belley ou de Meximieux, et j'espère obtenir son entrée pour 300 fr. par an. Si cela pouvait vous être agréable, je serais trop heureux de pouvoir vous donner une nouvelle preuve de ma reconnaissance et de mon dévouement entier et filial. » (Evêché de Grenoble, fonds La Salette, n° 81).

14) Sans doute, la brochure : « *Défense de l'Evénement de La Salette contre de nouvelles attaques* » que M. Rousselot publia en février 1851, et qui répondait à des attaques de journaux relatifs à l'incident d'Ars.

15) M. le Chanoine Bez, *M. Vianney, curé d'Ars, et Maximin Giraud,* chez les principaux libraires de Lyon, 1851, br. 52 p.

naissances. Père ! je suis votre fidèle enfant : dites-moi ce que je puis faire de plus, et mon cœur et ma voix répondront de suite.

« J'ai pris les renseignements du voyage d'Ars ; ils sont exactement les mêmes que ceux que l'on a donnés ; et la conclusion de l'opinion publique est celle-ci : le bon curé d'Ars dit le *oui* et le *non* ; d'ailleurs, on donne au loin trop de puissance à l'opinion de M. le Curé d'Ars ; ici, elle est bien ordinaire sous le rapport du *jugement*, et souvent on le met *au-dessous*. Je ne puis vous envoyer la relation écrite d'un témoin d'Ars, il n'y en a point ici. M. Thibaut n'a pas été du voyage, mais les deux Parisiens seulement (16)...

« Bonne confiance, bon Père, et comme vient encore de me le dire tout à l'heure le bon Père Cholleton (17) : « J'ai toujours cru au fait de La Salette, et j'y crois aujourd'hui comme avant » et moi aussi et plus fortement que jamais.

« Conservez-moi toujours vos sentiments de Père, et croyez-moi, éternellement, votre fils en Jésus-Christ.

Eymard, p. m. »

Le P. Eymard continue à suivre de très près tout ce qui regarde La Salette. Il veut tout en savoir. Et, le 24 juin 1851, il demande à M. Rousselot de lui fournir des renseignements, toujours sur ce ton délicieux qui fait de ses lettres de vraies perles d'affection filiale :

« La favorite, St-Irénée, Lyon, 24 juin 1851

« Monsieur le Vicaire général et Vénéré Père,

« Je suis heureux d'avoir une occasion de vous offrir les sentiments toujours plus vifs du respect et de la reconnaissance de mon cœur, et vous prier de vous souvenir toujours de votre fils en Notre-Seigneur. Voici le motif de ma lettre : un Prêtre anglais très distingué, supérieur des Missions dans son diocèse et avec lequel nous sommes en rapport d'amitié me prie de solliciter auprès de vous une explication sur un fait relatif à La Salette. Il y a deux mois qu'il passa par Ars pour se rendre de là à Londres et M. l'abbé Reymond (sic) lui dit que le Pape « avait donné un ordre formel que les deux enfants de La Salette eussent à vous révéler par son ordre leur secret, que s'ils s'y refusaient, il fallait regarder tout le passé comme une friponnerie. »

« Ce bruit circule aussi dans la ville de Lyon, seulement on ajoute ici que les enfants n'ont fait aucune difficulté de révéler leur secret au Souverain Pontife ou à un délégué. On va même plus loin, on assure que Maximin aurait dit : Je voudrais bien que ce délégué du Pape fût M. Rousselot ou le Cardinal de Lyon.

« Je vous dirai, vénéré Père, que bien des gens abusés par la triste conduite d'Ars sont revenus à leur première croyance, votre brochure a fait beaucoup de bien : l'envoi qu'on m'en a fait est presque tout écoulé. *Post tenebras, lux* (18)...

« Votre enfant dévoué et toujours reconnaissant,

Eymard, p. m. »

---

16) Le P. Eymard ne dut pas être embarrassé pour se renseigner, à Lyon, où ses relations étaient si étendues, grâce au Tiers-Ordre de Marie, qu'il dirigea de 1845 à 1850. (Voir Trochu, op. cit. chap. IV). « Il avait reçu dans le Tiers-Ordre de Marie, vers la fin de 1850, M. Emmanuel de Leudeville, qui possédait un domaine à Leudeville, en Seine-et-Oise où séjourna le P. Eymard, notamment en 1856. » M. de Leudeville, — qui devint prêtre plus tard, — partageait alors les illusions de Verrier et Brayer, les « Conducteurs » de Maximin à Ars, au sujet du baron de Richemont, et il assista, le 27 septembre 1850, à cette ridicule entrevue de Maximin et du Baron (*Le Fait de La Salette*, p. 194). Sans partager leurs illusions, le P. Eymard connaissait parfaitement ces milieux lyonnais, où évolua Maximin au retour d'Ars.

Un alinéa de la lettre du 6 mars 1851 concerne le jeune homme que le P. Eymard avait fait admettre au Séminaire de Belley.

17) M. Cholleton, Vicaire général de Lyon. Pas plus que le « Père Rousselot », il n'était religieux.

18) Deux alinéas de la lettre concernent Monteynard, dont le P. Eymard fut curé, de 1837 à 1839. Il s'intéressait toujours à cette paroisse où, pour la première fois depuis la Révolution, avait eu lieu, grâce à lui, une première communion, le 6 mai 1838.

« P.S. Le bon Père Cholleton me prie de le rappeler à votre souvenir et de vous offrir ses affectueux hommages. »

⁂

L'information du prêtre anglais, même quelque peu déformée par l'inénarrable abbé Raymond, vicaire d'Ars, était exacte. Pie IX, à la sollicitation du Cardinal de Bonald et du Cardinal Gousset, avait fait demander leurs « secrets » aux enfants, par lettre adressée à la Nonciature le 22 mai. Ces « secrets » comme l'on sait, furent remis au Pape, le 18 juillet 1851.

Ce qu'expriment ces trois lettres de 1851 à M. Rousselot, c'est, au fond, la profonde tristesse du bienheureux Eymard, à voir le saint Curé d'Ars ne plus partager sa propre conviction sur le *Fait* de La Salette. Ce qui n'étonne pas, lorsqu'on connaît — telle qu'il l'exprimera à Mlle de Brissac, en 1860, — ce qu'il pensait de l'Apparition et de la dévotion à Notre-Dame Réconciliatrice. Le saint Curé d'Ars, ce faisant, avait blessé en plein cœur le bienheureux Pierre-Julien Eymard.

⁂

Le bienheureux se résignera-t-il à ce que le saint Curé persévère en cette erreur ? Nous ne le pensons pas, bien que rien n'indique *visiblement* qu'il ait fait quoi que ce fût pour détromper le Curé d'Ars. Mais, dans la vie des saints, comme dans toute l'histoire religieuse, ce qui se voit n'est pas tout. « L'histoire religieuse ne peut se classer que dans une catégorie particulière ; nous ne pouvons la considérer, si nous la voulons complète, comme une histoire tout court. C'est qu'elle comporte un aspect en quelque sorte extérieur et phénoménal, provenant d'événements humains qui se sont passés selon une succession chronologique, à un moment donné dans le temps et qui, de ce fait, relèvent de la méthode historique. Mais elle comporte aussi, à vrai dire davantage encore, un versant intérieur, qui n'est compréhensible et même simplement visible que pour l'esprit doué de sens religieux. » (19).

Un homme de prière comme le P. Eymard n'a pas besoin de moyens visibles pour agir.

Un jour, le P. Eymard, sans mot dire, mettra le Curé d'Ars en présence d'un authentique miracle de La Salette, obtenu par la prière d'une malade — sa dirigée — qui ne croyait pas à La Salette, et qu'il fera prier quand même Notre-Dame Réconciliatrice. Et, comme par hasard, ce sera au moment même où le Curé d'Ars reviendra à sa certitude première sur l'Apparition et sa réalité.

Mais, pour en arriver là, il nous faut attendre patiemment pendant sept années.

VI

La première lettre du P. Eymard à M. Rousselot, sur la Salette, porte — nous l'avons vu — la date du 29 janvier 1851. Or, c'est quatre jours après, — le 2 février 1851 — à Fourvière, où il est entré en faisant ses courses, que le Père Eymard eut la toute première inspiration de fonder la Congrégation du Saint-Sacrement.

« Je priais, dira-t-il plus tard, lorsque je fus saisi d'une pensée si forte qu'elle

---

19) André Siegfried, *Réponse au discours de réception de Daniel-Rops à l'Académie Française* (22 mars 1956).

m'absorba au point de me faire perdre tout autre sentiment : Notre-Seigneur Eucharistie n'avait point, pour glorifier son mystère d'amour, de corps religieux qui en fît sa fin et y consacrât tous ses soins. Il en fallait un. »

Et celui qui recueillait ces confidences lui ayant demandé : « Mais, mon Père, pour vous sentir si fortement pris, vous avez dû voir la Sainte Vierge », le Père Eymard aurait répondu par un oui « arraché à la vérité et retenu par l'humilité » (20).

Cette même année 1851, le Père Eymard quitte Lyon. Vers la fin juillet, il part pour La Seyne-sur-Mer, nommé supérieur du Collège des Maristes. Sa nomination officielle est du 12 septembre.

C'est donc à La Seyne-sur-Mer qu'il reçut et lut le mandement de Mgr Philibert de Bruillard, du 19 septembre 1851, déclarant réelle l'Apparition survenue cinq ans plus tôt. Tout absorbé par les soucis de son supériorat, le Père ne fait pas part à son cher Père Rousselot des sentiments qu'il lui inspire.

Le 1er mai 1852, Mgr de Bruillard publie un second mandement annonçant la pose de la première pierre du *Nouveau Sanctuaire* à Marie et la création d'un corps de Missionnaires pour le desservir. Cette fois, le Père Eymard prend sa plume et, sur le ton habituel, laisse parler son cœur et son âme :

« La Seyne-sur-Mer, 20 juillet 1852.

« Bon et Vénéré Père en Notre-Seigneur,

« Je ne puis vous exprimer tout le plaisir que m'a fait la réception des mandements et du plan sur la Salette. Je viens vous en témoigner toute ma vive reconnaissance : que vous êtes bon de penser encore à moi, vous, Père de si nombreux enfants. L'approbation du fait surnaturel de la Salette a produit une vive sensation dans Toulon et dans tout le Midi. Le mandement d'approbation est devenu populaire : Gloire à Dieu et grâces à vous, vénéré Père, la Salette sera le grand pèlerinage de la France. Quelle belle et consolante pensée que celle de Monseigneur, d'instituer un corps de Missionnaires de N.-D. de la Salette ! Si je n'étais pas mariste, je demanderais de suite l'honneur d'en faire partie. Dans la Provence, on est effravé, une maladie mystérieuse attaque les vignes, le raisin et le cep, et impossible de les en préserver : déjà les oliviers sont malades et chacun de se dire, voilà l'accomplissement de la Salette. Hélas ! bon Père, les terribles avertissements de la Providence n'ont pas converti les coupables ; la bourgeoisie voltairienne de Louis-Philippe est toujours la même, les chefs de la Marine comme de l'Armée sont antireligieux, c'est l'armée de l'Université et des écoles spéciales de Paris. Que nous avons besoin de la Sainte Vierge pour nous sauver !

« J'ai été bien affligé de la mort du bon M. Albertin (21). C'est une bien grande perte : veuillez en bon Père vous charger de ma reconnaissance auprès de Monsieur le Supérieur qui a eu la bonté de m'envoyer une lettre de faire-part.

« J'espère, aux vacances, faire un pèlerinage à Notre-Dame de la Salette. Voudriez-vous avoir la bonté de me donner des pouvoirs pour la confession pendant mon séjour dans le diocèse ? Souvent j'ai regretté de ne le pouvoir pour quelques consciences malades.

« Si vous aviez besoin de moi à Toulon pour la Marine, je serais heureux de vous servir.

« Daignez agréer les sentiments respectueux et toujours pleins de reconnaissance et d'affection filiale, Bon Père,

de votre fils en N.-S.
EYMARD, Sup. du Col. et pr. mar. »

---

20) Trochu, op. cit. p. 129 et p. 130, qui précise qu'il s'agit d'une vision « intellectuelle », accompagnée d'une « touche d'âme » extrêmement forte.

21) M. Albertin, professeur au Grand Séminaire, décédé le 19 juin 1852.

*
* *

« J'espère, aux vacances... » Cette espérance se réalisa. Le 18 août, le P. Eymard est à La Salette. Et — nous l'avons déjà dit, mais nous tenons à transcrire de nouveau ces lignes, que l'on rapprochera de la lettre qu'on vient de lire, — il écrit ceci, sur l'Album du Sanctuaire :

« Si je n'avais le bonheur d'être mariste, je viendrais demander à mon Evêque comme la plus insigne faveur de me consacrer corps et âme au service de Notre-Dame de la Salette. J'ai eu le bonheur de proclamer le premier, à Lyon, le fait miraculeux de l'Apparition et je suis heureux aujourd'hui de venir baiser avec amour et reconnaissance cette terre bénite, cette montagne du Salut. Eymard, pr. mariste » (22)

Cependant l'inspiration reçue à Fourvière continuait à mûrir dans l'esprit du Père. Et, plus tard, — le 4 juillet 1863, — il écrira au Père Chanuet : « Me voici à la Salette aux pieds de la Très Sainte Vierge. Il y a dix ans, je vins lui confier le projet de la *Société*... »

Il y a dix ans... Le P. Eymard est généralement très précis, et, de cela, nous pouvons penser qu'il revint à la Salette, en 1853, confier « ce projet ». Le lundi 18 avril 1853, des lumières nouvelles lui avaient été données sur son avenir (23). A mon action de grâces, Notre-Seigneur fut si bon pour moi que je ne pourrai l'oublier », confiera-t-il à Mère Marguerite du St-Sacrement. « Il me mit au cœur de travailler à former une adoration perpétuelle et pour tous. Mais j'entrevis le Calvaire et je lui dis : « Je le veux bien, Seigneur, mais je veux avant tout rester mariste, je veux être ce que je suis, vous ne pouvez pas me demander plus.

— Et si je te demandais davantage, le ferais-tu ?

— Eh ! mon Dieu, que me dites-vous là ?

— Mais oui, reprit le Maître, si je voulais un sacrifice entier, que tout se brise, que ferais-tu ?

— Le voulez-vous, Seigneur ?

— Oui, je le veux.

— Eh bien ! soit ! Je m'offre à tout. »

VII

M. Rousselot se garda bien d'oublier les offres de son cher fils, Pierre-Julien Eymard : « Père, je suis votre fidèle enfant, dites-moi ce que je puis faire de plus, et mon cœur et ma voix répondront de suite... ». Et encore « Si vous aviez besoin de moi à Toulon ou pour la marine je serais heureux de vous servir. »

L'occasion pour le Père Eymard de « servir » se présenta en mars 1854. Il s'agissait de « tableaux » venant de Rome et destinés au Sanctuaire de La Salette. Le Père Eymard s'exprime ainsi :

La Seyne, 8 mars 1854.

« Bon et Cher Monsieur Rousselot,

« Je suis heureux de venir vous apprendre que la question des tableaux de Rome est résolue. Aujourd'hui, M. de Gasquet m'a fait dire qu'il s'en chargeait de Cività à Toulon par les bateaux de l'Etat dont il est le commandant en chef.

---

22) Evêché de Grenoble, fonds La Salette « *Album de Marie* », n° 14.
23) Trochu, op. cit. p. 146.

« Cet excellent Monsieur va faire aussi les démarches nécessaires auprès de M. Journel, directeur des Douanes sur la question du prix d'entrée ; il espère obtenir la remise des droits.

« Le bateau de l'Etat part de Toulon du 12 au 15 du courant. J'ai écrit à M. Ferrucci pour lui donner avis de tout.

« Je vous remercie, cher et bon Père, d'avoir pensé à moi en cette circonstance et vous me ferez toujours le plus grand plaisir de me donner de semblables preuves de confiance.

« Croyez-moi toujours en Notre-Seigneur, bon Père,

Votre Fils tout dévoué et affectionné.

Eymard, supr. »

« Bon Père,

« Je rouvre ma lettre pour vous accuser réception de la vôtre d'aujourd'hui. Tout est arrangé, quant à la question des droits d'entrée. M. de Gasquet espère en obtenir la remise. Dans deux jours, je le saurai définitivement. Et je vous l'écrirai de suite. »

Comme M. Rousselot était heureux de recevoir de telles lettres d'un tel « Fils ! »

Deux jours plus tard, le Père Eymard écrit la lettre annoncée :

La Seyne, 10 mars 1854.

« Bon et Cher Père,

« Je suis tout heureux de vous envoyer la réponse de M. le Directeur à M. le Commandant de Gasquet. Voilà donc une affaire réglée. M. de Gasquet s'est chargé lui-même de vous adresser les tableaux par le roulage, afin qu'il n'y ait point de retard.

« Auriez-vous, bon Père un Prêtre instruit, pour les études classiques et qui aurait besoin de repos ? Je connais une des plus respectables familles de la Provence qui désirerait un Précepteur ecclésiastique pour deux jeunes gens : là, on y serait comme dans un couvent et avec de bons appointements.

« C'est la famille de Bouchaud, à St-Rémi, près d'Arles.

« Adieu, bon et bien-aimé Père.

« Aimez-moi toujours comme votre Enfant. Nous allons essayer d'organiser quelque chose pour la Notre-Dame de La Salette à Toulon. C'est une ville sans ressource. Je ne sais si nous pourrons réussir.

Tout dévoué,

Eymard, p. mar. »

La suscription porte la mention : « Pressé », et, à la lettre est joint ce billet : « Chère Madame, le Directeur des Douanes m'a accordé fort gracieusement en faveur du R. P. Aymard et de l'œuvre pie de faire entrer sans droits les tableaux venant de Rome à mon adresse.

« Veuillez agréer tous mes hommages,

A. de Gasquet (9 mars).

***

« Aimez-moi toujours comme votre Enfant... ». Quel délicieux enfant que ce Pierre-Julien Eymard !...

Fin juin, les tableaux arrivent. Le Père Eymard l'annonce avec joie au Père Rousselot :

La Seyne-sur-Mer, 29 juin 1854.

« Bien Vénéré et Cher Père,

« Je suis tout heureux de vous annoncer que sous peu de jours vous recevrez vos tableaux de Rome.

« Je les ai reçus le 23 par le bateau de l'Etat, le « Requin », ils sont arrivés à bon port, et nous les avons introduits à Toulon avec la franchise des droits. Ces Messieurs étaient bien aise (sic) de faire cela pour N.-D. de La Salette.

« On m'a demandé au roulage 14 F par 100 kg et 14 jours pour Grenoble. Vous trouverez la grande caisse un peu endommagée et raccommodée, cela c'est fait en la portant dans le magasin... »

Mais une fois cette information transmise, le Père Eymard, tout aussitôt et sans transition, va entretenir M. Rousselot d'une affaire moins heureuse :

« J'ai appris avec peine que Mgr l'Evêque de Gap arrivant à Rome dit du mal de La Salette, que le Souverain Pontife est furieux contre La Salette ; que les enfants n'avaient pas révélé de secrets. Voilà ce que m'a écrit un Prêtre de Gap, comme l'ayant entendu de la bouche même de Mgr l'Evêque.

« Tandis que le peuple pieux et simple croit à la vérité de l'apparition et fait pénitence, tandis que des personnes éminentes viennent de bien loin vénérer le miracle de l'apparition et en proclamer de nouveaux, il est pénible d'entendre le blâme et le mépris de la bouche de ceux qui devraient louer et bénir Dieu d'une telle grâce, ou au moins on devrait garder un silence de convenance et de charité. Voici bientôt les vacances, bon Père Rousselot, en attendant permettez-moi de me dire toujours

« Votre Enfant,
Eymard, sup. »

Le Père Eymard n'ignorait rien (en voici une nouvelle preuve) de tout ce qui concernait N.-D. de La Salette. Et il veillait sur elle avec une extrême clairvoyance « et con amore ».

Mgr Ginoulhiac avait remplacé Mgr Philibert de Bruillard en mai 1853.

Le nouvel évêque de Grenoble ne pensait pas avoir à s'occuper de l'affaire de La Salette, jugée par son prédécesseur. Mais à la faveur de ce changement d'évêque, ceux que l'on nommait « les opposants » reprirent confiance et M. Cartellier ne songea à rien de moins qu'à faire appel au Pape du jugement de Mgr de Bruillard du 19 septembre 1851. Seulement, c'était tout de même assez délicat et les « opposants » crurent prudent de procéder avec ordre et méthode, et d'accord entre eux.

Mgr Depéry, évêque de Gap, vint à Rome en juin 1854 solliciter la faveur du Couronnement pour Notre-Dame du Laus. A cette occasion, il se livra à une vraie campagne de dénigrement de N.-D. de La Salette, dans la Ville Eternelle (24), ne reculant pas devant des procédés fort discutables. Il ne craignit pas, à l'Hôtel de la Minerve, où il résidait, de faire devant 60 prêtres français de vraies « conférences » où les lettres qu'il recevait de M. Déléon étaient par lui diffusées, avec tout ce que son autorité d'évêque leur ajoutait. Mgr Depéry crut avoir atteint son but et revint en disant que, maintenant, les choses étaient prêtes pour introduire « l'appel » de M. Cartellier, et que le Saint-Père lui-même était avec eux. M. Cartellier écrivit donc ce *Mémoire au Pape*, que Mgr Depéry lut et annota de sa main et qui fut transmis à Rome par les soins du Cardinal de Bonald (25) qui en informait Mgr Ginoulhiac le 29 juillet.

---

24) Mgr Giray (*Miracles... I*, p. 115, n° 2), a rappelé en détail les procédés employés à Rome par Mgr Depéry. Et aussi comment le couronnement de N.-D. du Laus, d'abord fixé au 7 septembre 1854 fut reporté au 23 mai 1855, parce que Mgr Ginoulhiac crut nécessaire de refuser d'y assister, à la date du 7 septembre 1854, en raison de l'attitude de l'évêque de Gap en cette affaire.

25) Nous nous permettons de renvoyer pour le détail de cette affaire au « *Fait de La Salette* », page 325 et suivantes.

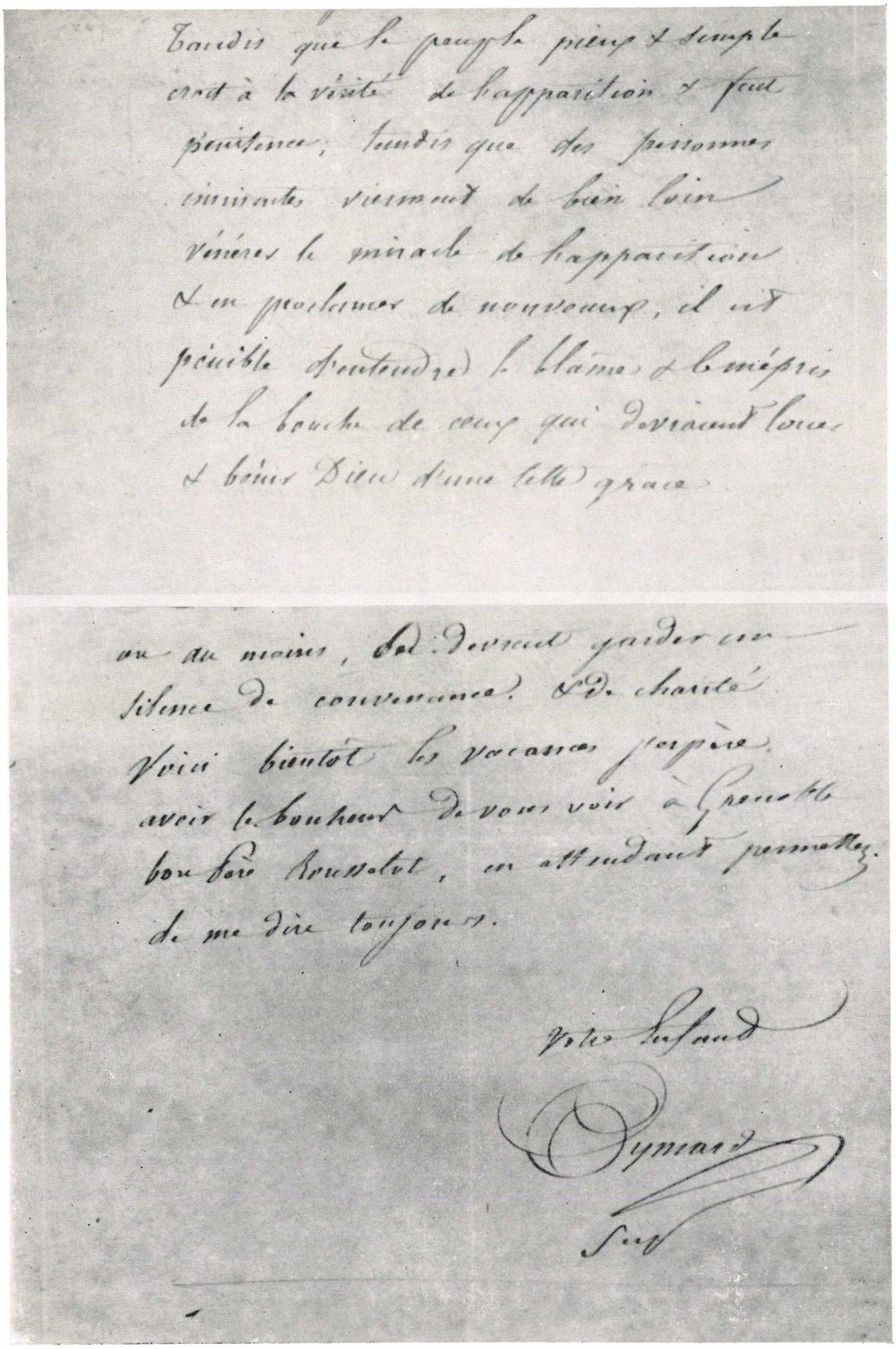

Lettre du Bx P.-J. Eymard, du 29 juin 1854, à M. Rousselot, extrait.
(Evêché de Grenoble, fonds La Salette, dossier n° 81).

Le 16 juillet, le Père Eymard, s'ouvrant davantage encore, avait, de son côté, écrit à nouveau à M. Rousselot :

La Seyne, 16 juillet 1854.

« Bon et Cher Père Rousselot,

« L'annonce de l'arrivée des tableaux à Grenoble m'a bien fait plaisir. J'espère qu'ils sont arrivés à bon port.

« Le transport par mer a été gratuit grâce à M. de Gasquet, commandant en chef des bateaux à vapeur de l'Etat à Toulon. La franchise d'entrée en France est due à M. Journel, directeur de la douane à Toulon, le gouvernement n'y est pour rien, mais c'est à la graciosité de ces deux Messieurs que nous devons le tout, et ce qu'il y a de positif, c'est que je leur ai dit la fin des tableaux, N.-D. de La Salette. Je laisse le tout à votre sagesse et si cela peut faire du bien de l'annoncer. J'en serais très heureux ; cependant ici, ce n'est qu'une affaire d'amitié.

« Mais ce qu'il y a de bien, c'est de répondre à Mgr l'Evêque de Gap qui dit partout et à qui veut l'entendre que le Pape lui a donné mission de dire qu'il n'y a jamais cru et qu'il n'a pas approuvé le fait.

« Il paraît que ce pauvre Evêque est furieux en disant que le Pape est furieux contre La Salette. Hélas ! bon Père, ces procédés d'un Evêque seraient bien plus répréhensibles que notre stupidité à croire, à respecter et à aimer une grâce qui nous prêche la pénitence au lieu d'une critique si amère et si violente contre de bons prêtres et de bien pieux fidèles. J'ai vu ces jours-ci encore un prêtre de Gap me racontant le triomphe de Mgr l'Evêque de Gap sur La Salette comme une victoire définitive.

« Oh ! Si le Souverain Pontife pouvait juger par lui-même et non sur les paroles d'un Evêque que tout le monde sait, à Gap, et dans le diocèse, avoir bien peu la confiance de son clergé, avoir bien peu de tête. Je crois que vous feriez bien d'aller à Rome. Il est facile d'obtenir du Ministre de la Marine le passage gratuit à bord des bateaux de l'Etat. Vous n'avez qu'à lui écrire comme grand-Vicaire, et si Monseigneur mettait une apostille, ce serait encore mieux. C'est le 5, le 15 et le 25 de chaque mois qu'il y a un bateau pour Cività-Vecchia, alors j'aurai le plaisir de vous recevoir à La Seyne ; vous ne vous arrêteriez pas à Toulon, mais vous vous dirigeriez de suite vers le port où il y a des bateaux pour la Seyne à toutes les heures.

« Ne partez pas par Marseille par les paquebots - postes ; vous feriez quarantaine rigoureuse en Italie.

« Le choléra sévit à Marseille où il fait beaucoup de victimes, quoiqu'en disent certaines nouvelles, on compte 120, 130 morts par jour.

« Ne vous arrêtez pas à Marseille, mais de Valence, retenez votre place directement pour Toulon et payez-là d'avance de crainte qu'à Marseille, on ne vous doublât le prix.

« Un mot, s'il vous plaît, de votre arrivée afin que nous allions vous chercher.

« En attendant ce bonheur, croyez-moi toujours.

« Bon Père Rousselot, Tout à vous,

Eymard, p. m. »

***

Vraiment, M. Rousselot dut éprouver de la peine à ne pouvoir observer, en tous points, l'itinéraire indiqué. Mais si, en raison du choléra, il se priva de passer par la voie de mer —, et ainsi de la joie de voir le Père Eymard à La Seyne —, et prit le chemin des Alpes, il ne manqua de profiter du conseil qui lui était donné, et, le 29 juillet 1854, il partait, en effet, pour Rome.

On sait la suite : l'impression du *Mémoire,* son renvoi par Rome à Mgr Ginoulhac,

sa condamnation, par l'évêque de Grenoble, le 4 novembre 1854 dans un mandement qui tranche la question de La Salette, et auquel on n'a rien trouvé, ni à ajouter, ni à rectifier.

M. Rousselot serait-il parti pour Rome sans cette intervention du bienheureux ? Peut-être. Mais le conditionnel n'a pas de place en histoire. En fait, il y est allé sur le conseil du Père Eymard, qui a fait preuve en ceci d'autant de perspicacité que pour l'affaire d'Ars. Comment résister au « conseil » d'un tel « Enfant » ?

VIII

La dévotion du Père Eymard envers la Vierge en pleurs était connue de tous. Il fut un pèlerin habituel de La Salette. « Le Père Eymard, écrivait, en 1865, le Père Joseph Perrin, futur Supérieur général des Missionnaires de N.-D. de La Salette, ne manque jamais de venir à La Salette quand il le peut, parce que c'est pour lui son plus grand bonheur, dit-il. » (26)

De ces nombreux pèlerinages, nous ne retiendrons ici que ceux que l'on peut dater en toute certitude.

Le Père Eymard vit-il, comme il le souhaitait, M. Rousselot à Grenoble, lorsque celui-ci rentra de Rome, à la mi-septembre 1854 ? Mais ce qui est sûr, c'est que le Bienheureux revint à La Salette, l'année suivante. Il écrit de Lyon, le 27 septembre 1855, au cher Monsieur Dausse : « Me voici à Lyon, encore heureux de mon pèlerinage à N.-D. de La Salette, et de notre rencontre providentielle. » (27)

Le Père est toujours mariste, en septembre 1855. Mais au mois de juillet précédent, il a eu avec le Père Colin l'entrevue au cours de laquelle le Supérieur général de la Société de Marie lui a signifié qu'il fallait renoncer à son œuvre eucharistique ou quitter la Société. Et il la quittera l'année suivante ; le 1er juin 1856, il ouvre son premier Cénacle à Paris, rue d'Enfer.

Peu après, en octobre 1856, il va prendre l'initiative qui provoquera la guérison de Mlle Adèle Julhien, de Marseille.

Nous préférons, sur ce sujet, laisser Mlle Julhien s'exprimer elle-même. Elle écrit de « Marseille, rue Reinard, 36 », au Supérieur des Missionnaires de N.-D. de La Salette, le 5 décembre 1856 :

« Le Bon Dieu, dans ses décrets éternels, a voulu m'enlever ma mère, il y a six ans ; la douleur, le chagrin que m'a causé cette perte me fit avoir une maladie, quelques mois après sa mort, qui allait toujours en croissant, malgré que toutes les ressources de l'art ne me furent point refusées : voyage à Montpellier, puis à Paris, et c'est là que les médecins les plus renommés ont déclaré ma maladie très grave et avec fort peu de moyens à prendre pour obtenir ma guérison ; enfin, suivant un traitement, il me survint une fièvre typhoïde avec congestion qui me conduisirent à la dernière heure. Je fus administrée et fis le sacrifice de ma vie...

« Un saint Prêtre » (le P. Eymard, remarquons-le, n'est à Paris que depuis quatre mois à peine) « un saint Prêtre eut l'inspiration de m'engager à faire une neuvaine à N.-D. de La Salette ; je repoussais d'abord cette pensée, n'ayant, le dirai-je à ma honte, point de dévotion à la Sainte Vierge, honorée sous ce nom, je souris comme pour me moquer, je dis mal, pour montrer que je ne croyais pas être guérie par ce

---

26) *Notes sur le Pèlerinage*, du 25 mai 1865 au 2 février 1871, cahier n° 1, p. 75 (Archives de l'Institut des Missionnaires à Rome, n° 363).

27) Bibliothèque de Grenoble, R. 9670, n° 73. Nous renvoyons aussi au 2e vol. des *Ecrits du P. Eymard*, Rome, Typographie Vaticane, 1899, où l'on trouvera ses lettres à Marguerite Guillot, au P. de Cuers, au P. Chanuet, au P. Leroyer, dans lesquelles le bienheureux les entretient de La Salette, des pèlerinages qu'il y fit, de son culte envers elle.

moyen-là ; enfin, il me fut ordonné de m'y unir, matin et soir ; un Ave Maria seulement était récité auprès de mon lit et après on me faisait boire de l'eau. Mais le troisième jour, mes sentiments changèrent, je senti (*sic*) naître en moi une confiance si grande, oui, si grande en Marie, que croisant les mains, élevant les yeux au Ciel à chaque instant du jour, je ne savais dire autre chose que ces mots « ma bonne Mère, guérissez-moi, oui, je suis sûre que vous me guérirez », et je le promettais à toutes les personnes qui m'entouraient ; cependant la maladie était toujours très grave, je ne sentais point revenir mes forces et aucun mieux ; je ne désespérais point pour cela : le dernier jour de la neuvaine qui était le 25 octobre, je demandais à recevoir le Bon Dieu par la Sainte Communion ; une heure après l'avoir reçu, je me levais sans l'aide de personne, fus dans la chambre voisine et m'habillais, restant jusqu'au soir levée, je ferais remarquer qu'il est très extraordinaire que j'aie pu aller dans la pièce voisine, puisque ma première maladie m'avait paralysé les jambes.

« Voici le récit de ce qui m'est arrivé. Maintenant, je suis dans un état de parfaite santé et huit ou dix jours après le samedi dont je viens de parler, je fis le voyage de Paris à Marseille sans être fatiguée. Rentrant dans ma famille, je regrettais de ne pas aller avant remercier la Sainte Vierge dans le Sanctuaire de La Salette, mais la saison étant trop rigoureuse, j'ai été forcée d'y renoncer pour le moment, espérant effectuer ce pèlerinage cet été... »

Signé : Adèle JULHIEN. (28)

Deux amies de Mlle Julhien : Mlle Anaïs Blanc et Mme Vve Jules Hesse, corroborent ce qu'elle écrit sur l'intervention du Père Eymard en cette circonstance, contre le gré de l'intéressée : « Ce saint Prêtre proposa à ma pauvre amie de faire une neuvaine à la Sainte Vierge de La Salette et de boire, soir et matin, une cuillerée d'eau de la fontaine miraculeuse. Ce ne fut pas chose facile, d'abord parce qu'elle ne voulait pas demander sa guérison, craignant d'aller contre la volonté de Dieu qui l'avait exaucée quand il lui avait envoyé toutes les épreuves auxquelles elle aurait été soumise pendant sa maladie et aussi parce qu'elle ne croyait pas au fait miraculeux de La Salette.

« Cependant, toujours soumise aux conseils de ses supérieurs, elle y consentit par obéissance. Tous les jours, sa tante lui faisait boire de l'eau de La Salette... » Enfin, « le jour si désiré où la neuvaine finissait arriva. Ce fut le 25 octobre... » (29)

Cinq ans plus tard, le Père Eymard apporte lui-même son témoignage :

« Je soussigné, Supérieur des Prêtres du T.-S. Sacrement de Paris, certifie le fait suivant, en l'honneur de N.-D. de La Salette pour la guérison de Mlle Adèle Julhien, de Marseille. « Cette Demoiselle, malade depuis bien longtemps, était venue à Paris pour y trouver dans la science médicale quelques soulagements à ses maux si aigus. Mais la science des hommes les plus éminents de la capitale fut stérile, les remèdes étaient impuissants, le mal empirait, il arriva à un tel degré de gravité qu'ils déclarèrent tout remède inutile. C'était le dernier mot de la vie et de la mort. Mademoiselle apprit cette nouvelle comme une épouse de Jésus qui désire se réunir à celui qu'elle a préféré à tout.

« Elle demande les derniers sacrements. M. l'abbé Lance les lui administre, elle était calme et recueillie, au milieu des pleurs ; elle semblait n'avoir plus qu'un souffle de vie et le médecin avait dit qu'elle passerait dans un moment de crise.

« J'arrive dans ce moment, on était venu m'appeler dans la crainte que M. l'abbé Lance n'arrivât pas à temps. Ce fut alors que je dis à la malade que le ciel sans doute était bien beau et bien désirable, mais qu'il fallait encore travailler à la gloire de Dieu,

---

28) Archives des Missionnaires de N.-D. de La Salette, Rome, n° 402, vol. IV, pièce 685 bis.
29) *Ibid.*, pièces 683 et 685.

et qu'alors elle allait faire avec nous une neuvaine à N.-D. de La Salette pour demander sa guérison entière, qu'elle promettrait d'y aller en pèlerinage. La malade le promit, nous convînmes des prières à faire. Je lui donnai de l'eau miraculeuse de la fontaine. Ce qui est à remarquer c'est que Mlle Adèle n'avait d'abord pas confiance à N.-D. de La Salette. Cette confiance ne lui vint que le troisième jour. Alors, elle fut pleine d'espérance et assurait à toutes les personnes qui étaient auprès d'elle qu'elle serait guérie à la fin de la neuvaine.

« Le neuvième jour devait être en effet un jour béni pour la malade et ses amies. On lui apporte une seconde fois la Sainte Communion, et chacun se disait tout bas, pauvre fille, ce sera la dernière, elle n'avait plus qu'un souffle de vie, dévorée encore par une fièvre brûlante et continue, mais quelle grâce ! Quelle joie dans la maison ! Mlle Adèle est guérie.

« Son action de grâces faite, plus de fièvre, plus de mal, c'est comme une résurrection. J'arrive dans cet intervalle et je trouve la malade levée, sans mal, mais joyeuse et ne parlant que de la bonté de N.-D. de la Salette ; en effet, elle était guérie, elle partit presque aussitôt pour Marseille. La guérison a eu sa preuve de constance, elle aura toujours celle de sa reconnaissance. Elle est si bonne, Marie !

Ici, le sceau de la SOCIETAS S.S. SACRAMENTI.

Paris, le 24 juillet 1861.
EYMARD, sup. Soc. S. S. » (30)

Ce n'est pas tout. L'oncle de Mlle Julhien, présent à sa guérison tient à son tour à attester la vérité du récit de sa nièce et de celui du Père Eymard :

« Je déclare avoir été auprès de ma nièce, Mlle Adèle Jullien (*sic*) au moment où elle fut guérie miraculeusement par N.-D. de La Salette d'une maladie tellement grave que les médecins l'avaient condamnée, en déclarant que l'art médical ne pouvait plus rien sur elle ; le miracle a eu lieu le 25 octobre 1856, ainsi qu'il est dit dans le récit.

Avignon, le 29 décembre 1861.
(*Signé*) : A. SOLLEIT. (31)

En 1856, avant que Mlle Julhien n'ait été ainsi guérie, le Curé d'Ars, pas plus que Mlle Julhien elle-même, ne croyait encore à la réalité de l'Apparition. Mais, quand il la verra guérie, il aura cessé d'être *incertain*.

IX

Mlle Julhien, guérie le 25 octobre 1856, espérait faire le pèlerinage de La Salette, l'été suivant. Elle le fit. A son retour — à une date que nous n'avons pu préciser, — elle va voir le curé d'Ars. « Sans m'avoir jamais vue, » écrit-elle, « il me fit appeler et me dit en m'abordant : « Eh bien ! ma chère fille, vous avez été gâtée par Notre-Dame de La Salette ! » Le curé d'Ars avait deviné ma guérison miraculeuse. « C'est, ajoute-t-il, le Père Eymard qui vous a fait faire cette neuvaine, et qui vous a obtenu ce miracle. C'est un saint. » (32)

L'année suivante, le curé d'Ars recevra M. Gerin, curé de la cathédrale de Greno-

---

30) *Ibid.*, pièce n° 645 (entièrement autographe).
31) *Ibid.*, pièce n° 644, autographe.
32) Trochu, (*op. cit.* p. 447, et suiv.) d'après deux dépositions de Mlle Julhien, la première au Procès rogatoire de Fréjus, 13e session, 16 juillet 1900, fol. 92-93, et une seconde narration écrite, plus circonstanciée.

ble, à qui il confiera, le 12 octobre 1858, les tourments de son âme au sujet de La Salette, qui l'ont fait souffrir « au delà de tout ce qu'on peut dire. » Il lui confirmera sa certitude reconquise, ajoutant : « Je suis témoin de bien des miracles obtenus par Notre-Dame de La Salette. »

Le P. Eymard venait de lui en présenter un, bien assuré que sa joie serait grande : « Quelle grâce ! quelle joie dans la maison ! »

Au mois de mai 1859, le P. Eymard, appelé à Lyon, en profite pour venir à son tour voir le curé d'Ars. Il le voit quelques instants à la sacristie, lui demande de prier pour que sa Société reçoive des « vocations ! » « Mon ami, répond le curé, vous avez le Bon Dieu toujours devant vous. » Ils s'embrassèrent pour ne plus se revoir sur terre. Le P. Eymard dira simplement : « Je bénis Dieu de mon voyage ; il a ses desseins et ses moments de miséricorde. » Ce moment était venu. Le curé d'Ars mourut moins de trois mois après.

⁂

Le 17 juin 1863, le P. Eymard quitte Rome. Il emporte avec lui le Bref d'approbation signé le 3 juin par Pie IX, en faveur de l'Institut des Prêtres du Très-Saint-Sacrement. Fatigué, il doit s'arrêter un peu à Marseille, et au retour, il passe par N.-D. du Laus, puis par La Salette. « Je suis passé par les Alpes, écrit-il le 14 juillet. (33) Me voici à La Salette aux pieds de la Très Sainte Vierge. Il y a dix ans, je vins lui confier le projet de la Société ; il est juste de venir maintenant lui en offrir le premier fruit. »

Nous le retrouvons à La Salette le 1er août 1865. Quel chemin parcouru par sa jeune Société du Saint-Sacrement ! Il a fondé le « Cénacle de Marseille. » Il a rêvé d'en fonder un à Jérusalem, au Cénacle par excellence. Projet qui échouera, mais auquel il doit d'avoir fait à Rome un long séjour, du 10 novembre 1864 au 30 mars suivant. Il vient d'être élu, le 6 juillet, supérieur général à vie de cet Institut, fondé par lui, il y a moins de dix ans.

Le 1er août, le Père donne l'instruction du soir, à La Salette. Il fait le récit d'une conversion et il le transcrira sur l'Album du Sanctuaire. Comme son écriture a précocement vieilli ! Voici donc ce qu'il écrit : (34)

« Un père de famille de Lyon, chef de commerce, résistait depuis longtemps aux tendres et pressantes sollicitations de sa pieuse sœur de revenir à Dieu et à ses devoirs de chrétien. Le bon exemple à donner à ses enfants, la piété héréditaire de la famille, ses années chrétiennes, rien ne le touchait, il tournait au contraire tout en ridicule et devenait insolent quand on le pressait un peu.

A bout de tout moyen, la sœur lui dit un jour : « Eh bien ! frère, puisque rien ne te touche, je m'en vais à La Salette demander à la Sainte Vierge ta conversion ! » — « Tu peux bien aller à Rome et à Jérusalem, lui dit le frère obstiné, vas (*sic*), tu me trouveras comme tu me laisses. » La sœur part un peu désolée, car son frère n'avait pas même voulu lui promettre de dire un *Ave Maria* pour elle. Son pèlerinage se fait avec piété, elle prie avec ferveur et avec larmes sur la Sainte Montagne, elle demande à tous les pèlerins des prières, il lui semble que la Très Sainte Vierge l'a exaucée et qu'elle trouvera son cher frère mieux disposé.

Elle part, arrive à Lyon et, revoyant son frère, « Eh bien ! lui dit-elle, un peu émue, ai-je été exaucée ? J'ai bien prié pour toi, j'ai bien offert toutes les fatigues de ce pèlerinage ! » Le frère ne disait rien, il était agité. « Tu ne me dis rien, dit la sœur ? Et que veux-tu que je te dise, je veux rester comme tu m'as laissé, je te laisse libre, lais-

---

33) Au Père Chanuet (Trochu, *op. cit.* p. 322).
34) Evêché de Grenoble, fonds de La Salette, cahier n° 103, n° 278.

se-moi libre, je ne fais de mal à personne, je suis un honnête homme. Bonsoir, ma sœur, vas (*sic*) vite te reposer. Oh ! repartit la sœur, ce n'est pas possible que Notre-Dame de La Salette ne m'ait pas exaucée, tu aurais donc le cœur plus dur que la pierre. » Elle ne put en dire davantage, le frère se retira presque en colère.

La pauvre sœur ne dormit presque rien de tristesse, elle priait, elle conjurait la Bonne Mère de venir à son aide. Quand, de bon matin, quelqu'un frappe à la porte. Qui est là ? C'est moi ton frère. Que veux-tu ? Je n'y tiens plus, lève-toi, je veux te parler. Elle se lève et voilà son frère qui lui dit : Mène-moi chez ton confesseur, je veux me confesser. Toute la nuit j'ai souffert comme une âme damnée, j'ai réfléchi, et j'ai vu que je ne menais qu'une vie de bête et non de chrétien, j'ai eu peur de ma conduite, c'est tout de bon, je veux me convertir. Et la pauvre sœur pleurait de joie en embrassant son frère, elle l'accompagne et me l'amène ; la conversion était facile, la Très Sainte Vierge l'avait faite. Il se confesse et après quelque temps de préparation, il communiait à côté de sa sœur. Il était le plus heureux des hommes ; il goûtait le vrai bonheur de la maison de Dieu, et il a persévéré. Son exemple fut une belle leçon à ses employés et une grande joie pour sa famille. L'arbre continue à porter des fruits de salut. »

EYMARD.

A ce même auditoire du 1er août 1865, trois ans, jour pour jour, avant sa mort, le P. Eymard a refait le récit de la guérison d'octobre qu'il avait racontée dans sa lettre à Mlle de Brissac. Nous ne jugeons pas superflu toutefois, de recueillir ce second récit, que le P. Eymard, après l'avoir fait oralement, transcrivit, le 3 août, sur l'Album du Sanctuaire. (35) Ce sont bien les mêmes souvenirs, mais avec des détails que ne permettait pas la brièveté d'une lettre et qui prennent place tout naturellement dans ce récit familier, si plein de vie.

X

Le Père Eymard racontait donc aux pèlerins, le 1er août 1865, la « guérison » dont il avait écrit, cinq ans plus tôt, la première confidence à Mlle de Brissac. Et, deux jours après, il écrivait ceci :

« Il y a quelque temps, une des personnes pieuse (*sic*) était tombée malade. La voyant bien fatiguée, des amis vinrent appeler son confesseur, religieux du T.S. Sacrement. C'était le soir, on venait de dire Matines chez les Pères du T.S. Sacrement. Voyant que le confesseur restait longtemps, j'allais au-devant de lui pour savoir des nouvelles de la malade que je connaissais. Je trouve le Père dans la cour, qui descendait de chez elle. Eh bien ! Comment va la malade ? Pas très mal, me dit-il, je ne crois pas qu'il y ait danger. L'avez-vous confessée ? Oui, par précaution. Eh bien, puisque je suis là, veuillez m'accompagner, je vais la saluer. Il monte avec moi, la malade me reconnaît, je lui dis un petit mot du Bon Dieu, et je causais avec ses amies sur la maladie si subite, quand je m'aperçois qu'elle tombe en agonie, elle n'entendait plus, ses yeux étaient vitrés, ses membres sans mouvement, je cherche de suite le pouls, elle n'en avait plus, la sueur froide commençait, le râle de l'agonie annonçait sa fin prochaine. Je m'écriais alors : elle est perdue, vite l'extrême-onction.

« A cette parole, son amie se précipite sur elle et invoquait Notre-Dame de La Salette ; elle s'écrie en larmes : Notre-Dame de La Salette, sauvez-la. Elle lui fait boire un peu de l'eau de la fontaine miraculeuse. On ne cherche pas à aller chercher

---

35) Evêché de Grenoble, fonds de La Salette, cahier n° 103, n° 279.

les saintes huiles, car, à peine lui eût-on donné de l'eau de La Salette que le râle cessait avec la respiration, ses membres se raidirent, le froid de la mort annonça que tout était fini. On laissa tomber sa tête sur son chevet, car on la tenait pour la soulager. Chacun de la pleurer, car elle était bonne et pieuse.

« Je me mis à genoux devant son lit pour réciter le *De Profundis,* et tout en le disant sans pouvoir le finir, je me plaignais à la T.S. Vierge. Est-il possible que Notre-Dame de La Salette si bonne, et si puissante ne lui ai (*sic*) pas obtenu le temps de recevoir au moins les derniers sacrements, disais-je en moi-même.

« Cinq à six minutes se passèrent ainsi, quand la morte se lève, s'assied, et nous regardant d'un air étonné : Qu'est-ce qu'il y a donc, dit-elle ? Vous avez l'air tout triste, qu'est-il donc arrivé ? A ce mouvement, à cette parole, nous sommes tous tellement surpris que personne ne peut lui répondre. Je me lève alors et tout tremblant, je m'appuyais sur la muraille, les autres poussaient des soupirs d'étonnement. Nous vous avons crue morte, lui dis-je alors. Mais je n'ai point de mal, je vais bien, et la voilà causant à tout le monde, et un instant après on lui apporte une soupe qu'elle mange.

« Nous nous retournons avec mon confrère, en bénissant Dieu. Je pensais que la pauvre personne en aurait au moins pour quelques jours de convalescence quand, le lendemain matin, disant la messe de 6 heures, la première personne que je communie, c'est notre ressuscitée. Le respect de cette divine fonction, le saint lieu, retiennent ma surprise, mais augmentèrent ma reconnaissance. La guérison était complète.

« Après la Sainte Messe, je fis entrer au parloir cette personne si heureuse, et lui demandai ce qui était donc arrivé la veille.

« J'étais, me dit-elle, sur le point de passer de ce monde à l'autre, je sentais qu'il n'y avait plus qu'un fil, qu'un souffle qui m'y retenait, quand il m'a semblé voir Notre-Dame de La Salette, qui m'a dit : *Ma fille, je t'ai obtenu miséricorde*, alors j'ai ouvert les yeux, mes oreilles ont entendu, je me suis sentie guérie.

« Mais comment était habillée la T. S. Vierge, lui dis-je alors ?

« Elle avait une couronne de rayons de lumière, elle avait sept épées tous (*sic*) plongées dans le cœur, puis une croix avec un marteau d'un côté et des tenailles de l'autre.

« Comment était son vêtement ?

« Je ne puis pas bien dire, c'était blanc, mais d'un blanc qui n'a pas son semblable.

« Et son visage ?

« Oh ! qu'elle paraissait bonne, mais digne, c'était une bonté qui vous ouvre le cœur, et vous fait aller vers elle, puis une dignité, un air noble, si grand qui vous inspire le respect, mais un respect d'amour.

« Voilà le récit d'une grâce dont je fus l'heureux témoin, la personne vit encore et elle a pour Notre-Dame de La Salette une reconnaissance et une dévotion qui la rendent toujours heureuse et dévouée.

« La Salette, 3 août 1865.

(Signé) « EYMARD ».

Le Père Joseph Perrin, avait consigné, le 2 août, en mots hachés, ses impressions d'auditeur : « Le 1er soir, nous avons pu entendre le Père Eymard qui a été le plus intéressant. Il a beaucoup visité les Pèlerinages en France, en Italie, dans l'étranger. Mais tous ne font que rayonner dans les environs et chacun a un caractère spécial. Mais La Salette est le pèlerinage de l'univers : « Vous le ferez passer, etc. ». Partout on en parle, plus au loin que de près, comme les vagues qui vont toujours en se gonflant. A Rome, on y croit : il (le Père Eymard) y a passé 5 mois et tous ceux qui y croient sont heureux d'y croire et de se rencontrer. On remarque que ceux-là sont animés du vrai esprit de Dieu. Les opposants, qui sont-ils ? des rationalistes, des orgueilleux. Il ne faut pas discuter avec eux; les confondre par un bon Credo. Leur fin : tragique. La Salette rappelle l'Eglise, son établissement dans sa morale. C'est la Sainte

Vierge qui fait tout ! Quel bon prédicateur ! et elle ne se (fait) pas voir, mais on la sent. Elle pleure : première chose à faire... »

Le Père Perrin résume la conversion du commerçant lyonnais. Il poursuit le compte rendu du sermon du Fondateur de la Société du T. S. Sacrement : « La Sainte Vierge prêche les commandements de Dieu et de l'Eglise : modèle de piété, d'expiation. Naissance de l'expiation à partir de La Salette : grande chaire ! Le chemin de croix, après cela, le Ciel. Si on avait la foi, la foi pratique, du cœur amoureux ! On ne peut pas croire à Notre-Dame et venir à La Salette sans être sauvé, sans aller au Ciel et suivre la Ste Vierge... » Le Père Perrin résume alors le fait de la guérison, et il termine : « Il (le Père Eymard) doit écrire la relation de ces deux faits extraordinaires. » (36) C'est ce que le Père Eymard fit, en effet, le lendemain, dans l'Album du Sanctuaire, où nous venons de le lire.

A peine un mois après, le Père Eymard revint au Sanctuaire. C'était le lundi 11 septembre 1865. « Hier soir », écrit le Père Perrin — « le Père Eymard que nous avons vu il y a un mois et qui ne manque jamais de venir à La Salette quand il le peut, parce que c'est pour lui son plus grand bonheur, dit-il, a prêché. Son affaire avait été préparée. Il a montré Notre-Dame de La Salette guérissant les trois grandes plaies de notre époque : le rationalisme, le sensualisme et le naturalisme. Il a dit un mot d'une menée terrible des opposants auprès du Saint-Père contre La Salette. Il a appris cela de Mgr (Ginoulhiac, évêque de Grenoble) qu'il a vu avant de monter et qui lui a dit en même temps qu'il venait heureusement de tout déjouer en démasquant la mauvaise foi et l'imposture ». Et la note du Père Perrin se termine ainsi : « Après l'explication, le Père Eymard a encore pris la parole et a raconté la guérison d'une femme. Il a promis de faire envoyer les pièces (37) justificatives et l'aveu du médecin lui-même ! »

Nous n'avons pas d'autres précisions sur ce dernier récit.

XI

Le Père Eymard quitte Paris le 17 juillet 1868. Sa santé est ruinée par tant de travaux et, surtout, par la pénible affaire du Cénacle de Nemours. Il se propose de venir à La Mure respirer l'air natal.

Il passe par Vichy ; Mère Marguerite est venue s'y soigner. A lui aussi, une cure serait-elle favorable ? Gardez-vous en bien, lui dit le médecin de la station : « Il vous faut le repos absolu, une nourriture fortifiante, le grand air. »

De Vichy, le 19, il écrit donc à sa sœur : « Je dois aller à Lyon et j'irai jusqu'à La Mure pour remercier Dieu et Notre-Dame de La Salette de vous avoir guérie... Je suis très content de pouvoir aller vous voir. Je ne m'attendais pas à cette faveur du Bon Dieu, car tant de choses me retiennent à Paris ! »

Lui, si près de la mort et si oublieux de lui-même, est très soucieux de la santé de ceux qu'il aime.

Le 20, fête de Ste Marguerite : il dit la messe à l'intention de la Supérieure générale des Servantes du Saint Sacrement. « Bonne Fête, Sainte Marguerite » lui dit-il en rentrant. « Je viens de vous la souhaiter au saint autel. J'ai demandé pour vous que vous soyez bien généreuse et bien forte pour tout ce que voudra le Bon Maître » (38).

---

36) *Notes sur le Pèlerinage...* loc. cit., I, pp. 38-39. (Le Père Joseph Perrin né à La Murette en 1836, entra, en 1864, dans la Congrégation des Missionnaires de La Salette ; premiers vœux le 8 sept. 1865. Elu Supérieur Général en 1897, il gouverna l'Institut avec une grande sagesse tout apostolique pendant des années de persécution et de grande expansion. Il mourut à Suse, le 15 mars 1913.

37) *Notes...* loc. cit., I, p. 75.

38) H. Evers. Mère Marguerite du Saint-Sacrement, chap. XXVII.

A Vichy, deux choses surtout l'occupent : la fondation d'une maison de Servantes à Lyon, — projet qui ne sera réalisé qu'en 1876, après de longs et pénibles retards — et la santé de Mère Marguerite. « C'est une mère qui a beaucoup d'enfants » dit le Père au médecin qui la soigne. « Elle a quarante filles à Angers qui la réclament ; puis, elle a un défaut : elle a tous les soucis de ses filles ». « Soyez tranquille, répond le docteur, nous rendrons la mère à ses filles beaucoup mieux ».

Après les adieux, il a hâte de partir : « Je ne voudrais pas tomber malade ici. » Il couche à Lyon, dans un hôtel proche de la gare, pour éviter une nuit en wagon. Le 21, il part à jeun pour Grenoble. Et à Grenoble il rencontre un ami, l'abbé Bard, curé de Villard-Saint-Christophe, près de La Mure, et il lui avoue sa crainte de tomber malade avant d'arriver à La Mure. Il faut donc, conseille M. Bard, partir de Grenoble, dès cette après-midi.

Ils vont retenir leurs places à la diligence, place Grenette. Ceci fait, M. Bard accompagne le P. Eymard chez les Pères de La Salette, rue Saint-Vincent-de-Paul (aujourd'hui rue Voltaire). Le P. Eymard veut dire la messe. Le supérieur, le Père Archier, l'assiste à l'autel, dans cette ancienne chapelle des Pénitents, qui allait bientôt devenir et qui est toujours la Chapelle de l'*Adoration*.

Au dernier évangile, le P. Eymard faillit tomber. On dut l'étendre sur un lit où il resta jusqu'à une heure et demie. Au bras du Père Archier (39) il se rend à la diligence, où l'attend l'abbé Bard. Le long de la route le Père est silencieux, ne répond que par monosyllabes, si on l'interroge. L'abbé Bard le quitte au Villard. Sa sœur Marie-Louise l'attendait à La Mure, à l'arrivée.

Mais quand il arrive, il ne peut pas parler. Il a de la peine, même aidé, à monter l'escalier de sa maison natale, où ses sœurs logent au troisième, tandis que le docteur Bonne occupe les deux premiers étages. Il veut écrire, mais on ne peut lire sur son papier que la date et la signature. L'aphasie l'a gagné en route : l'hémorragie cérébrale va faire lentement son œuvre, avec quelques accalmies.

La première se produit le 25. Le docteur Bonne l'estime d'ailleurs bien passagère. Le Père peut recevoir quelques visites. Celles qu'il fait venir, comme Mlle Sauvet, dont le nom est mêlé à l'histoire de La Salette. Nous l'avons vu : le P. Eymard en savait tous les détails. On accusait Mlle Sauvet, à tort, d'avoir simulé une guérison, mais aussi, non sans raisons, de bien d'autres choses. « Il la savait dans la peine ». C'était, malgré les torts qu'elle avait, une bonne raison pour ne pas la priver de conseils et d'encouragements. « Il la réconforta pour sa vie entière », dira la sœur de Mlle Sauvet (40), ce qui ne l'empêcha pas de se livrer encore à des actes fort répréhensibles. D'autres visites se présentaient d'elles-mêmes, tel cet avocat de Grenoble, M. Claude Girard, qui se dévouait pour les chrétientés orientales ; le mourant le bénit ainsi que « notre pauvre Orient ».

Le 27, un jeune diacre de sa Congrégation, depuis quelque temps son confident et dont il avait fait son secrétaire, frère Albert Tesnière, arrive à La Mure, au moment où une nouvelle crise terrasse le malade. « Il était étendu dans un état de prostration effrayante, la tête penchée et à peine soutenue, les bras pendant de chaque côté. Les yeux à demi fermés étaient vitreux. » Ses yeux s'ouvrent enfin un moment et sa main caresse la joue du jeune religieux.

La connaissance revient au malade le 28 juillet, puis le 29. Même ce jour-là, le 29 il peut se lever, manger à table, un peu de poisson et de raisin, se faire lire la correspondance que frère Tesnière a apportée de Paris. Vers le soir, arrivent le Père Chanuet, supérieur du noviciat de Saint-Maurice, qui apporte de Grenoble la permission donnée par l'évêché de dire la messe dans la chambre du malade, et une infirmière de Paris,

---

39) Archier (Pierre-Michel), né à Saint-Pierre-de-Mésage (Isère), en 1815, Supérieur général des Missionnaires de 1856 à 1865 et de 1876 à 1891. Décédé le 2 janvier 1899.

40) Trochu, *op. cit.*, p. 465.

Mlle Thomas, qui va seconder et parfois remplacer au chevet du Père ses deux pauvres sœurs exténuées, et mettre, dans cette chambre, en cette chaude fin de juillet, de l'ordre et un peu de tenue en cette extrême pauvreté.

Le père Chanuet dit la messe, là, le 30. Frère Tesnière laissant le P. Eymard aux soins du P. Chanuet, part pour le sanctuaire de N.-D. de La Salette, afin d'obtenir, s'il plaît à Dieu, la guérison de son Supérieur général ; il avait même promis à Notre-Seigneur, pendant la messe, de monter pieds nus à la Montagne de l'Apparition.

Mauvaise journée, le vendredi 31. Le malade, à qui l'on parle d'extrême-onction, répond pourtant le matin : « Pas maintenant. » Mais le soir, il accepte volontiers.

Après qu'il l'eût reçue, la fièvre tombe un peu. Le médecin conseille de lui donner le lendemain, la communion en viatique. Comment le malade serait-il surpris, lui qui avait écrit au cours de sa dernière retraite : « Notre-Seigneur exige de moi tant de délicatesse que ce doit être bientôt la fin. » Il fit avec un sourire le sacrifice de sa vie. Le P. Chanuet lui demande sa bénédiction pour la Société du T. S. Sacrement. Il esquisse un signe de croix et fait signe — comme on lui a demandé s'il avait quelque chose à leur dire — qu'il n'a plus rien à dire à ses enfants.

« *On lui présente l'image de Notre-Dame de La Salette. Il la pressa sur son cœur.* » (41)

Des spasmes le secouent encore. Vers onze heures et demie, on récite les prières des agonisants. Il s'y associe visiblement, regardant le crucifix.

A une heure et demie de l'après-midi, ce samedi 1er août 1868, il expira : son dernier souffle s'entendit à peine. Ses yeux, grands ouverts, fixaient le Crucifié.

« Ce fruit mûr a été cueilli bien vite, mais il avait toute sa maturité. » (42)

---

41) Trochu, *op. cit.*, p. 468.
42) Mère Marguerite du Saint-Sacrement à ses filles d'Angers, lettre du 3 août 1868.

LA SALETTE
ET QUELQUES HISTORIENS

Encore la « lettre du Christ tombée du Ciel »

« ... Comme si, dans les questions de fait, il ne fallait pas, avant tout, peser les témoignages. »

Hippolyte DELEHAYE,
(*Les Légendes hagiographiques*, 3e édit. p. V.)

I

« Le premier soin du critique, lorsqu'il voudra se rendre compte d'un fait de l'histoire, sera de recueillir les *témoignages* qui nous ont transmis ce fait ou quelques-uns de ses détails. Pour cela, il lui faut préalablement une connaissance aussi complète que possible des sources historiques, c'est-à-dire des monuments où se trouvent consignés les *témoignages* propres à nous mettre au courant du passé. » (1)

C'est bien, nous semble-t-il, ce que nous avons fait pour le Fait de La Salette, dans l'ouvrage qui porte ce titre.

Nous n'avons pas non plus perdu de vue que « la valeur d'une œuvre ne dépend pas uniquement du choix des sources, mais encore de l'*interprétation* qu'on en donne et du traitement qu'on leur fait subir. » (2)

Décidé à exposer pourquoi l'Evêque de Grenoble ou l'Ordinaire du lieu de l'événement avait dit que l'Apparition de La Salette était vraie — au lieu de dire qu'elle était fausse — nous avons donc recherché tous les témoignages possibles, et les avons interprétés selon les règles de la critique — telles que le P. Ch. de SMEDT, bollandiste, les a, mieux que nul autre, excellemment définies. Mais un second devoir, non moins exigeant, nous incombait.

La Salette est, depuis un siècle, pour son heur et pour son malheur, « le champ d'une littérature immense, passionnée, contradictoire ». (3) Cette littérature, dès lors qu'elle ne procédait pas des sources auxquelles nous devions nous tenir, il ne nous appartenait ni de l'explorer, ni de la juger. Nous n'avions — ce n'était pas si commode du reste, car elle est terriblement envahissante, — qu'à en faire abstraction, tout simplement.

---

1) Ch. de SMEDT, bollandiste, les Principes de la Critique historique, Liège, 1883, p. 74.
2) H. DELEHAYE, *Les Légendes hagiographiques*, 3e édit., Bruxelles, 1927, p. 32.
3) Abbé René LAURENTIN, *La Vie Spirituelle*, mai 1956, p. 526.

*
* *

Il ne dépendait pas non plus de nous que, dans cette littérature, ne figurât une page, écrite en 1928, dans laquelle le P. DELEHAYE, bollandiste, parle de La Salette uniquement d'après des ouvrages de seconde main, sans recourir le moins du monde aux sources, manuscrites ou imprimées, sans même se douter que ces sources existassent.

Le P. Delehaye avait ignoré ou négligé les sources, nous ne pouvions, nous ne devions, nous qui voulions leur être fidèle, que négliger son texte.

Nous avons toutefois tenu à montrer que nous ne l'ignorions pas. Parlant de la relation Pra, nous disions :

« Dans l'esprit simpliste de Pra, la *grande nouvelle* de la Belle Dame, oralement donnée, est devenue, concrètement, matériellement, une fois transcrite, une *missive*, une *lettre* qu'il s'agit de faire circuler, de faire passer, et il ne se soucia pas *des rapprochements futurs qui seraient — longtemps plus tard — opérés à propos de ce terme évidemment équivoque.* » (4) C'était assez — *intelligenti pauca* — pour qu'on ne nous accuse pas d'avoir ignoré ces rapprochements. C'est le contraire, cependant, qui est arrivé. (5)

Aussi, nous permettra-t-on de nous expliquer très clairement à ce sujet, sans taire nos regrets d'être mis en demeure de rompre notre discrétion volontaire.

Arrêtons-nous un instant, avant de le faire, à l'objection que voici : Ces sources, sur le fait de La Salette, les possédez-vous en entier ? Nul document ne vous a-t-il échappé ? Qui viendrait, s'il était un jour découvert, anéantir votre histoire ? N'est-ce pas le cas de cette « lettre tombée du ciel » rajeunie par le P. Delehaye ?

A quoi nous répondrons simplement ceci : Excepté pour certaines époques lointaines — encore bien que l'on découvre chaque jour en ces domaines — où l'on peut considérer les sources historiques comme toutes connues, aucun chercheur, si diligent soit-il, ne peut absolument assurer qu'il a réuni la totalité des textes qui concernent son sujet. On découvrira sans doute encore quelque document intéressant.

Du moins, est-il indispensable d'avoir acquis des données assez nombreuses et assez solides pour que rien de ce qui aurait échappé au chercheur et à l'historien puisse être invoqué plus tard à l'encontre de son exposé et de ses conclusions, si celles-ci ne sont pas de simples hypothèses. (6)

Osons dire que nous sommes bien tranquille, pour le Fait de La Salette, ses juges et ses historiens, leurs jugements et leurs travaux, s'ils sont fidèles aux sources et leur appliquent une sage critique.

Quant aux « lettres tombées du ciel » elles ont circulé en abondance en Orient et en Occident, du VI[e] siècle au XIX[e]. On en signale encore en 1799, et même en 1824. Est-ce merveille d'en retrouver quelques exemplaires, dans certaines bibliothèques ?

---

4) *Le Fait de La Salette*, 1846-1854, Lettre-préface de Son Exc. Mgr Emile GUERRY, archevêque de Cambrai. Paris, Editions du Cerf, 8°, 420 p. P. 58.

5) L. E. HALKIN, *Revue nouvelle*, juillet-août 1956, p. 129 nous le reproche en ces termes : « L'auteur ignore les travaux du P. DELEHAYE sur la « lettre tombée du ciel ». Le dernier de ces travaux, publié en 1928 dans les *Recherches de Science religieuse*, contient le passage suivant, p. 168, sur cette resurgence d'un thème littéraire vieux de plus de mille ans : « La célèbre question... etc. » ; V. infra.

6) Dans les *Valois* (Paris, Hachette, 1934, p. XIV-XV), G. DODU a fort heureusement exposé ce principe.

II

C'est en 1898 que le P. Delehaye a publié sa première et sa plus importante étude sur « la lettre du CHRIST TOMBEE DU CIEL ». (7)

Cet apocryphe a pris, croit-on, naissance en Orient. Son but est, surtout, de prêcher au peuple des campagnes la sanctification du dimanche, mais aussi d'autres préceptes de la vie chrétienne. Cette prédication s'accompagne de menaces, adaptées aux paysans à qui s'adresse la lettre qui a le grand tort, bien entendu, de se présenter comme écrite de la main même du Christ.

On en possède des textes grecs, syriaques, carchounis, arméniens, arabes, éthiopiens — en Orient — ; latins, français, provençaux, italiens, en Occident.

« La barbarie de la forme ne le cède en rien à la banalité du fond », en écrit le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de Cabrol et Leclercq. (8) Il reconnaît, toutefois, que la religion du Christ, pour former les âmes, dut s'accommoder dans quelque mesure à leur complexion. Cette fin justifierait le moyen employé. « Il fallait frapper fort pour être entendu. L'observation du dimanche était pour le clergé le moyen d'entrer en contact avec le peuple et d'exercer une influence salutaire. Les choses n'ont pas changé... » Mais notre civilisation est, paraît-il, moins arriérée, et « il n'est pas besoin de faire usage de moyens violents, de menaces et d'une supercherie grossière. » Soit...

Et le *Dictionnaire* de conclure : « Il n'est pas sans intérêt de voir quelle forme étrange a pu prendre et garder jusqu'à nos jours la préoccupation d'obtenir la sanctification du dimanche. Ce souci est toujours actuel, et nous aide à excuser une supercherie si bien intentionnée. »

Lorsque Carl Schmidt découvrit, en 1901, un texte grec attribué à Saint Pierre d'Alexandrie — et où l'on crut voir la source des « lettres » qui se sont multipliées dans la suite — le P. Delehaye, qui n'a jamais perdu de vue cette question, ne manqua pas de rendre compte de cette découverte. (9) Et en 1905, dans les *Légendes hagiographiques,* il écrit ceci :

« L'image ou la lettre descendue du ciel, l'achéropite ou l'image non faite de main d'homme, ne sont point une invention des conteurs chrétiens. La légende du Palladium de Troie, la statue de Pallas Athéné tombée du ciel, et tant d'autres légendes analogues, montrent combien ces idées étaient familières aux anciens. Ils connaissaient comme nous les images saintes qui pleurent, les statues inondées de sueur au temps de calamité, les voix sortant d'une bouche de marbre... » (10)

---

7) Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, 1899, pp. 171-213.
8) T. III, col. 1534-1546, sous la signature d'E. RENOIR.
9) *Analecta bollandiana,* T. XX, 1901, p. 101-103.

« Les avertissements concernant l'observation du dimanche et les anathèmes qui suivent ne peuvent être de la main de Pierre d'Alexandrie. Nous admettons volontiers avec M. SCHMIDT que l'observation du dimanche est bien antérieure à la législation qui l'a consacrée. Mais il est certain que dans la première moitié du IVe siècle, il n'était pas gardé avec la rigueur que reflète notre fragment. Comme l'a fait très bien voir TH. ZAHN, si, dès cette époque, on regarde comme inadmissible que le souci des affaires détourne les chrétiens de la participation aux réunions du culte, mais (*sic*) on est loin d'imposer le repos complet avec une sévérité qui ferait songer au Sabbat des Juifs. Le Canon 29 du Concile de Laodicée est formel sur ce point. On n'a qu'à relire les prescriptions et les menaces de la prétendue lettre d'Alexandrie, pour s'apercevoir qu'elles s'inspirent d'un tout autre esprit, et il n'y aurait peut-être rien d'exagéré à descendre d'un siècle et demi pour trouver le milieu où elle a pu se produire...

« Le fragment publié par M. SCHMIDT n'est donc pas un écrit de St Pierre d'Alexandrie mais un apocryphe où on a fait intervenir son nom et qu'il faut classer avec la lettre du Christ, laquelle en dérive peut-être. Il semble bien que la lettre sur l'observation du dimanche ne se présente nulle part dans un contexte d'une couleur aussi antique. Nous n'insisterons pas davantage... »

10) P. 37, 38. Reproduit aux pages 32 et suiv. de la 3e édit., Bruxelles, 1927.

Au début de 1928, les *Recherches de Science religieuse,* dirigées par le P. Lebreton, en hommage au P. Léonce de Grandmaison, mort le 15 juin 1927, et dont le grand ouvrage posthume sur Jésus-Christ allait bientôt paraître, préfacé par le P. Lebreton lui-même, publient des *Mélanges,* qui portent le nom de l'illustre jésuite récemment décédé. (11)

Le P. Delehaye est appelé à y collaborer. Il ne cherche pas loin son sujet. Il écrit quelques pages sur « la lettre tombée du ciel », et, sans s'attarder à analyser un document où règne « une incohérence caractéristique de la littérature populaire », il conclut :

« N'est-ce point perdre son temps que de s'occuper d'une aussi misérable rhapsodie ? Pas tout à fait, car il ne faut pas négliger un phénomène psychologique qui, depuis le VI[e] siècle à tout le moins, a assuré à un apocryphe sans relief et sans style un succès auquel beaucoup de chefs-d'œuvre n'ont pu atteindre. Si la lettre céleste a longtemps fait des dupes parmi les esprits simples, il est piquant de constater qu'elle en a fait de nos jours encore dans les milieux éclairés, où l'on avait dédaigné cette littérature. N'a-t-on pas vu un grand savant la prendre pour une œuvre de S. Pierre d'Alexandrie ? Nous ajouterons que la célèbre question du « Fait de La Salette » eut été plus tôt et plus aisément réglée si l'on avait reconnu dans les paroles attribuées à la Sainte Vierge une des formes de la lettre céleste, à peine démarquée. Comme la lettre, le discours de la Dame se compose de plaintes et de menaces. Les premières insistent presque uniquement sur la profanation du jour du Seigneur, et très subsidiairement sur la profanation de son saint Nom. Les peines sont exclusivement de la catégorie de celles que les textes fulminent le plus couramment. Il n'est question que de blé et de pommes de terre gâtés : « les noix viendront boffes et les raisins pourriront » ; « tout ce que vous sèmerez, les bêtes le mangeront » ; « il viendra une grande famine ». On n'a pas même pris la peine d'arranger un texte placé primitivement dans la bouche du Sauveur, mais qui, prononcé par la Vierge, n'a plus de sens : « Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième, et on ne veut pas me l'accorder. » (12) Singulièrement significatif est le titre donné à la première rédaction, écrite le 20 septembre : « Lettre dictée par la Sainte Vierge à deux enfants sur la montagne de La Salette-Fallavaux. » Nous n'ajouterons aucun commentaire. »

La supercherie grossière dont parle, sur le mode le plus ironique, le *Dictionnaire* bénédictin d'archéologie chrétienne, est, sous la plume du P. Delehaye, sans indulgence pour ses bonnes intentions, une « misérable rhapsodie ». Elle a longtemps abusé des simples. Voici qu'elle dupe les doctes. Et, pour comble de ses méfaits, elle s'est fait passer au milieu du XIX[e] siècle, pour une apparition « certaine », au dire de l'Autorité qualifiée — la seule compétente à vrai dire — qui a même déclaré que le Fait de La Salette, puisqu'il faut l'appeler par son nom, était digne du respect de tous. Du P. Delehaye peut-être, lui aussi.

Depuis feu M. Déléon (comment n'avait-il pas pensé à cela ?) ledit Fait n'avait assurément pas été traité avec un tel mépris, ni le jugement porté sur lui subi un assaut aussi vigoureux.

On dut bientôt se rendre compte, malgré cela, que cette exécution, pour si violente qu'elle fût, était quand même bien sommaire. Ce qui contraignit à se demander quelle était la connaissance que le P. Delehaye possédait de ce Fait, et par quelles voies il l'avait acquise.

---

11) T. XVIII des *Recherches de Science religieuse,* février-avril 1928.

12) Ici, le P. DELEHAYE place ce renvoi : « (16) Abbé VERDUNOY, La Salette, histoire critique, Paris (1906), p. 12. »

III

« Une incohérence caractéristique de la littérature populaire... » On reconnaît bien, à ces mots, l'éminent auteur des « Légendes hagiographiques » :

« L'intelligence de la multitude se manifeste partout comme extrêmement bornée, et ce serait une erreur de croire qu'elle subisse, en général, l'influence de l'élite. Celle-ci, au contraire, se trouve forcément déprimée par le contact... Dans la foule, toute supériorité s'efface, et la moyenne de l'intelligence descend bien au-dessous de la médiocrité... Le nombre des idées dont le cerveau populaire peut recevoir l'empreinte est très limité, et ces idées sont très simples... Surtout, n'allez point demander au peuple de distinguer entre les homonymes... L'histoire, l'intelligence populaire la conçoit dans le même esprit de naïve simplicité... La pauvreté de l'invention est une des caractéristiques de l'intelligence de la multitude. Ses développements sont toujours les mêmes et ses combinaisons peu intéressantes. Quant à ses facultés créatrices, elles paraissent vouées à la stérilité dès qu'elle est en possession d'un certain nombre de motifs suffisamment intéressants et de thèmes assez nombreux pour s'adapter à la plupart des situations... » (13)

De son côté, le Cardinal Tisserant déclarait à Lourdes, tout récemment, en septembre 1958 :

« Du fait que le Christ a confié au magistère de l'Eglise l'interprétation officielle du dogme de la foi en raison de quoi notre religion se distingue des autres, il ne s'ensuit pas que les assemblées de fidèles doivent se comporter passivement et pour ainsi dire mécaniquement. Car la foi des fidèles, tout comme l'enseignement des pasteurs, est, elle aussi, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. Voilà pourquoi les fidèles coopèrent, par le moyen du sens chrétien et par la profession de leur foi, à exposer, à rendre physique, à manifester, à attester la vérité chrétienne.

« Il peut même arriver qu'une vérité soit découverte, corroborée, détaillée par l'Eglise enseignée, c'est-à-dire par les simples fidèles sous la conduite de leurs pasteurs. La mariologie constitue un exemple insigne de cette aide fournie à l'Eglise dans la connaissance des vérités virtuellement révélées, ce sens de la foi qui n'a rien de commun avec le mouvement du cœur et l'expérience religieuse collective au sens moderniste du mot, tel que l'a condamné S. S. Pie X. »

Il nous suffira, pour le moment, de recueillir ces diverses appréciations sur les capacités et les incapacités du cerveau populaire et sur la valeur de l'assentiment des fidèles aux vérités *virtuellement révélées*... Et passons.

Le Père Delehaye n'était pas obligé, dans son article de 1928, d'analyser en détail le Fait de La Salette. Il était cependant tenu de ne pas le tronquer, de ne pas le fausser, de n'en pas donner une idée et une image caricaturales. Reprenons son texte ligne à ligne :

a) « *La célèbre question du Fait de La Salette eut été plus tôt et plus aisément réglée...* » Elle a été réglée en 1851 et 1854, donc deux fois. Non peut-être très aisément, ni très tôt, ce qui n'était pas souhaitable, mais très rigoureusement.

b) « *Si l'on avait reconnu dans les paroles attribuées à la Sainte Vierge une des formes de la lettre céleste, à peine démarquée.* » La sévère enquête à laquelle ce Fait a été soumis a permis d'établir que la lettre céleste en était tellement indépen-

---

13) Légendes hagiographiques, éd. 1905, p. 19 et suiv. ; 3e éd., p. 16 et suivantes.

dante et ce Fait si étranger à cette lettre que la question ne se posa même pas. Mais cette enquête, le P. Delehaye ne la connaît pas ou feint de l'ignorer. Ce n'est pas d'une bonne méthode critique...

c) « *Comme la lettre, le discours de la Dame se compose de plaintes et de menaces...* » Pas uniquement, car il contient aussi des promesses : « S'ils se convertissent... » ; des interrogations (il n'y en a aucune dans la lettre tombée du ciel) et des exhortations : « Faites-vous bien votre prière ?... Il faut bien la faire... » Et, surtout, celle qui parle se présente comme l'associée de son Fils, l'intermédiaire entre son Fils et son peuple : « Si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, je suis chargée de le prier sans cesse... » En taisant ceci, le P. Delehaye supprime l'essentiel du message.

d) « *Les premières (les plaintes) insistent presque uniquement sur la profanation du jour du Seigneur, et très subsidiairement sur la profanation de son saint Nom.* » C'est peut-être un peu arranger les choses, que parler ainsi, car on lit dans le message : « Aussi ceux qui mènent les charrettes ne savent pas jurer sans y mettre le nom de mon Fils. Ce sont les deux choses qui appesantissent tant le bras (ou la main) de mon Fils. » Ces deux choses paraissent bien placées sur un pied d'égalité. La seconde n'est donc pas indiquée *subsidiairement*.

e) « *Les peines sont exclusivement de la catégorie de celles que les textes fulminent le plus couramment. Il n'est question que de blé et de pommes de terre gâtées, etc...* »

Exclusivement, non. Il en est d'autres : « Les tout petits enfants, au-dessous de sept ans, prendront un tremblement et mourront entre les bras des personnes qui les tiendront. » Quoi de pareil dans les « lettres tombées du Ciel » ? La mortalité infantile, nous le savons, était très grande, dans la campagne, en ce temps. Sans fausser ni solliciter les statistiques, on voit cependant qu'elle a pris, à Corps, cet hiver 1846-1847, des proportions effroyables.

La Dame parle à deux bergers et, par eux, à son peuple. Par des exemples qui sont pour eux les plus immédiatement saisissables et les mieux localisés, elle leur rappelle le lien qui unit les péchés des hommes à leurs malheurs physiques. Lien mystérieux, sans doute. Economie dont les lois ne nous sont point entièrement révélées. Lien réel, cependant, que tous les prédicateurs de l'Evangile, après les prophètes et les apôtres, ont reconnu, ont signalé. « Ce sont nos péchés qui font la force des barbares, ce sont nos vices qui ont vaincu les armées », disait saint Jérôme, au Ve siècle. Au XVIIIe siècle, un jeune prélat, prêchant aux ouailles de son oncle, évêque de Nantes, en 1721, leur disait : « La stérilité de nos campagnes, la disette que vous venez d'éprouver dans vos récoltes, vous avertissent que le Ciel commence d'être d'airain pour nous. » « Si vous ne faites pas pénitence, vous périrez tous. » (Luc 13, 4). Effroyable sentence, autant qu'elle est infaillible. La première source de nos malheurs, ce sont nos péchés. » Sans être un saint Jérôme, le doux érudit Jean de Caulet n'était pas un « cerveau populaire ».

f) « *On n'a pas même pris la peine d'arranger un texte placé primitivement dans la bouche du Sauveur, mais qui, prononcé par la Vierge, n'a plus de sens : « Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième, et on ne veut pas me l'accorder.* »

On a pris beaucoup de peine, au contraire, pour l'arranger et faire dire aux enfants que *la Dame* ne leur avait pas ainsi parlé. S'il avait mieux connu le Fait de La Salette, le P. Delehaye se serait souvenu, notamment, de l'interrogatoire de M. Lagier, en février 1847 : « Mais est-ce cette dame qui dit que c'était elle-même qui

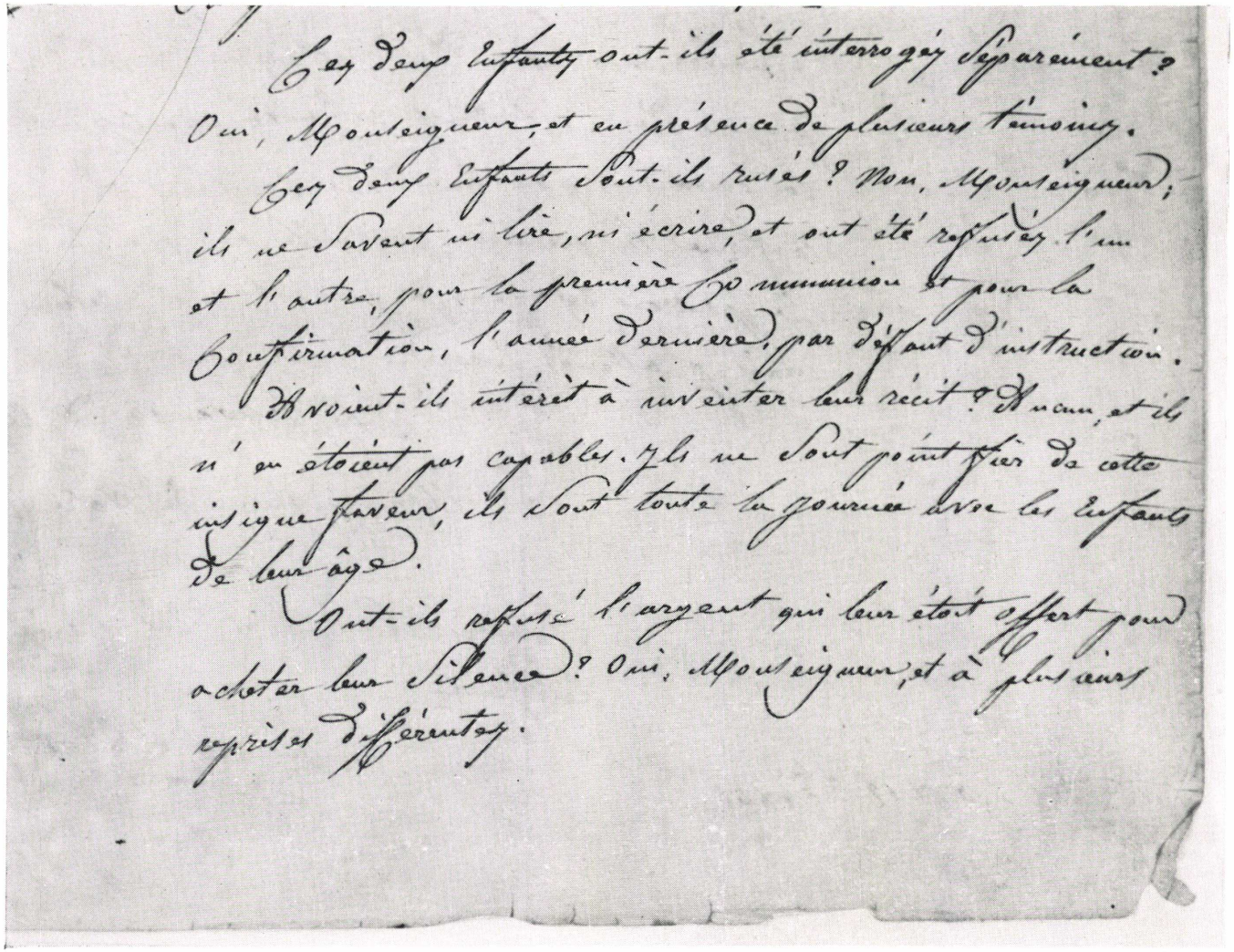

Ces deux Enfants ont-ils été interrogés séparément ?
Oui, Monseigneur, et en présence de plusieurs témoins.
Ces deux Enfants sont-ils rusés ? Non, Monseigneur ;
ils ne savent ni lire, ni écrire, et ont été refusés l'un
et l'autre, pour la première communion et pour la
Confirmation, l'année dernière, par défaut d'instruction.
Croient-ils intérêt à suivre leur récit ? Aucun, et ils
n'en étoient pas capables. Ils ne sont point fiers de cette
insigne faveur, ils sont toute la journée avec les Enfants
de leur âge.
Ont-ils refusé l'argent qui leur étoit offert pour
acheter leur silence ? Oui, Monseigneur, et à plusieurs
reprises différentes.

Lettre du curé de Corps, M. Mélin, à Mgr de Bruillard, du 12 octobre 1846, extrait.
(Evêché de Grenoble, fonds La Salette, dossier n° 155).

avait donné six jours, ou si elle a dit que c'était son fils ? — Je ne sais pas, moi. Non, elle a dit comme ça. — Parce que c'est son fils qui nous a donné six jours... — Je ne sais pas, moi, elle a dit comme ça : « Je vous ai donné six jours pour travailler. »

« Dès le commencement », écrit M. Rousselot, « on fit observer à Mélanie que cette tournure à la première personne n'allait pas avec le reste du récit ; elle se contenta de répondre qu'elle disait comme elle avait entendu. »

On s'est finalement incliné. Quel érudit, quel bollandiste se plaindrait de ce respect du texte ? Depuis un siècle, et même depuis trente ans, la théologie mariale et la théologie des apparitions ont fait quelques progrès. Dirait-on aujourd'hui que cela n'a pas de sens, quand *la Dame* parle ainsi ?

g) « *Singulièrement significatif est le titre donné à la première rédaction, écrite le 20 septembre : « Lettre dictée par la Sainte Vierge à deux enfants sur la montagne de La Salette-Fallavaux.* »

Très significatif, en effet, car Baptiste Pra n'a pas écrit : « lettre trouvée », ni « lettre écrite », ni « lettre déposée », ni « lettre tombée »... mais bien « lettre dictée ». Donc, quelqu'un a dicté. Qui ? Les enfants ont minutieusement décrit le personnage qui leur avait oralement confié son message, qui leur avait tenu ce long discours bilingue et compliqué. Où, je vous le demande, auraient-ils pris l'idée d'un tel personnage ? Dans quelle « lettre céleste » en voit-on de semblable, ou d'analogue ? Où, cette scène qu'ils ont décrite après l'avoir vécue ? Où, cette clarté, ces flots de lumière, ces couleurs, ces roses, ces larmes, et tout le reste ?

Or, le P. Delehaye s'attache au message, d'ailleurs réduit par lui à des proportions inexactes. Quant à l'apparition, il n'en parle pas plus que si elle ne s'était pas produite. Est-ce convenable ?

h) « *Nous n'ajouterons aucun commentaire...* » C'est heureux, car le commentaire d'un événement ainsi mutilé ne serait pas d'une grande autorité.

Nous reviendrons sur d'autres omissions du P. Delehaye. Mais, encore une fois, comment s'était-il instruit ?

IV

L'intervention du P. Delehaye émut, — c'était naturel, — ceux qui connaissent assez le Fait de La Salette pour avoir voué leur vie à l'apostolat issu de ce Fait. « Ce fait est le point de départ de notre Institut, je dirais même sa raison d'être », écrivait, le 21 avril 1928, le P. Futy au P. Delehaye. Cet Institut est, en outre, de droit congénital, le desservant du célèbre Sanctuaire (14), né, lui aussi, du Fait.

Aucune parole amère, pourtant, ne fut prononcée. Tout bonnement, tout humblement, se borna-t-on à prier le P. Delehaye de mieux s'informer, en lui offrant de lui aider pour cela.

A des désirs aussi modestes et aussi respectueux, le P. Delehaye opposa le refus le plus catégorique. Il avait, prétendait-il, le 21 avril 1928, pris connaissance d'une trentaine de volumes sur la question, rien d'important ne lui avait échappé. Mais quels

14) «... quos proinde, statim ac circumstantiae siverint, ad insigne Sanctuarium, congenito jure sibi debitum, rursus advocari peroptandum est... » (Dᵒⁿ de la S.C. des Religieux, du 29 juin 1912.)

volumes ? Le nombre importe peu, c'est la valeur qui importe. Les ouvrages documentaires sur La Salette, en 1928, n'étaient pas très nombreux. Si le Père était si bien armé, au lieu de se draper dans cette attitude de raideur altière, que ne confondait-il ceux qui prétendaient le prendre en défaut ; c'était son droit absolu, peut-être même son devoir. Au lieu de cela, un mémoire lui ayant été soumis sur la question, « vous ne trouverez pas mauvais », écrit-il, « que je vous le retourne sans en avoir pris connaissance ». N'apprécions pas...

Le P. Delehaye redouta par dessus tout que le grand public ne soit informé de ce conflit et que soit ouvert, « devant un public incompétent et facile à scandaliser, un débat destiné à ne pas sortir du cercle étroit des érudits de profession », écrit-il le 30 mai.

Comme si le « célèbre » Fait de La Salette, dès son origine, n'avait pas été porté devant le plus large public et n'avait été scruté de toute manière devant lui !

Quant aux érudits de profession, ils ont plus besoin que n'importe qui d'en être instruits. Nous le verrons bientôt plus complètement. Voici, en attendant, quelques lignes très significatives, à cet égard, écrites, le 2 juillet 1928, par M. l'abbé Bruno de Solages : « Je sais qu'une bonne partie du public », s'il était informé de ce débat issu de l'article du P. Delehaye, « avec sa manière coutumière de simplifier, retiendrait ceci : « Les Bollandistes ne croient pas à La Salette. » Or, vous savez la légendaire autorité de ce simple nom. » Et ensuite : « Je ne crois pas que le fait de La Salette, qui est, en tout état de cause, loin d'être un des plus clairs — les hésitations premières (*sic*) du Curé d'Ars ne font que mettre en lumière cette vérité —, soit un terrain particulièrement bien choisi pour la lutte apologétique. On peut apporter des arguments en sa faveur, — mais il ne sera jamais lui-même un argument bien décisif. »

C'est là déplacer la question. Il s'agit simplement de savoir s'il est vrai ou faux, ce *fait*, comme le disait Mgr Villecourt dès 1847. Est-il clair ? Oui, pour ceux qui ont pris la peine d'en acquérir une connaissance attentive. Est-il obscur ? Certainement, pour les autres. « Les hésitations premières du Curé d'Ars... » Eh ! mon Dieu, non... Mais nous verrons cela plus loin. Mais on ne niera pas que ces lignes ne soient fort *intéressantes*.

L'ennui d'un débat public si redouté par lui a été épargné au P. Delehaye. Cependant, il avait déclaré, dès le 21 mars, que, s'il n'avait cité dans son article, qu'une publication, c'était « qu'il voulait renvoyer à un livre accessible à tous. » Alors ?

La confusion que le P. Delehave aurait pu éprouver de ce débat public ne lui fut donc pas infligée. Le P. Provincial des Jésuites de Paris, le P. Mollat, écrivit, le 12 juin, ses regrets de cet article, qui blessait « douloureusement et sans profit des frères d'armes qui ont toujours si dignement servi la sainte Eglise ». A Rome même, l'Assistant général pour la France déclara que « ce n'était pas la première fois que le P. Delehaye avançait des assertions regrettables ».

Aussi, en décembre 1928, les *Recherches de science religieuse* publiaient-elles une Note indiquant que la thèse contraire à celle du P. Delehaye avait été établie « solidement » par Mgr Giray, dans *les Miracles de La Salette*, en 1921, et, avant lui, par le P. Carlier, dans *l'Histoire de l'Apparition*, en 1914.

Si la thèse contraire à celle du P. Delehaye était établie *solidement*, c'était évidemment que celle du P. Delehaye n'était pas très solide...

Louons ceux pour qui cette solution conciliante parut satisfaisante. Mais les droits

de la vérité étaient-ils aussi satisfaits ? Et, surtout, l'impression produite, parmi les « érudits », par cette page signée d'un nom aussi accrédité et qu'une « légendaire autorité » accompagnait, fut-elle dissipée ? Il faut bien répondre que non.

V

Le petit ouvrage de l'abbé Verdunoy (15) a donc été la seule référence avouée du P. Delehaye.

M. l'abbé Verdunoy croit à la réalité de l'Apparition. Au terme de son travail, il écrit, non sans émotion :

« Sur cette révélation, je l'avoue, il plane des obscurités, cent détails prêtent aux objections ; mais la réalité de l'apparition reste entière. A travers les péripéties diverses, presque toujours douloureuses, de leur existence vagabonde, les deux témoins, instruments merveilleux pour montrer l'action divine, « ont fait passer au peuple » le message reçu par eux le 19 septembre 1846 sur le plateau des Baisses. Ce témoignage surprenant fut le rayon de soleil qui illumina le soir de leur vie. Cloué par la maladie sur son misérable fauteuil d'emprunt, guenille humaine gardant encore la force de souffrir, Maximin songe alors aux trésors qu'on lui a offerts s'il voulait nier l'apparition ou livrer une faible partie de son secret. L'étourdi, le bon vivant, a mené une vie de bohême ; il peut toutefois affirmer que, dans son existence de déclassé, tenaillé par la faim, mauvaise conseillère, il est resté fidèle à ces deux choses, humainement si étranges : la prédication désintéressée du message, la garde scrupuleuse du secret.

« Avec sa physionomie si différente, son profil émacié, ses habits de deuil perpétuel, ses appels incessants à la prière et à la pénitence, Mélanie n'excite pas moins la curiosité ; tout enveloppée de visions funèbres, elle est l'inlassable dolente, l'ange de la désolation. Mais à tous deux, dans leurs yeux troublés par la mort, on voit comme un reflet de la splendeur qui enveloppait « la belle dame » ; « ces pauvres bergers de jadis sont plus grands que les plus grands de ce monde ; la Vierge leur a parlé : ils portent en eux un mystère. » Et ceci est fort bien vu et fort bien dit.

Nous ne pouvons cependant écrire que ce livre est une histoire de La Salette. Cette suite de cinq études consacrées successivement à la « Belle Dame », à l'incident d'Ars, aux deux secrets, au mandement doctrinal, à la fable Lamerlière, est encore moins une histoire « critique ».

Il lui manque pour cela une connaissance suffisante des sources ; sa documentation est sommaire. Si les difficultés, si les obscurités que découvre M. l'abbé Verdunoy y sont minutieusement notées et même délayées, il faut bien convenir qu'elles ne proviennent le plus souvent que de son incomplète information.

Ces sources, où manquent tant d'éléments de première importance (les interrogatoires Lagier, par exemple, y sont à peine mentionnés), M. l'abbé Verdunoy les traite avec une singulière méthode. Ne parlons pas des erreurs de fait qui fourmillent dans son livre (16) soit dans le texte de l'auteur, soit dans les documents cités. Le lecteur non averti n'est pas en mesure de les rectifier.

---

15) *La Salette*, histoire critique, Paris, Beauchesne, 1906, 162 pages.

16) Nous avons sous les yeux l'exemplaire personnel de Mgr Giray, devenu évêque de Cahors en 1918, annoté de sa main. Il n'y a pas moins de 50 rectifications d'erreurs de cette nature par Mgr Giray, et qui ne sont pas minimes. Nous lisons, sur cet exemplaire, ces lignes de Mgr Dadolle, évêque de Dijon, à pro-

Consacrer trente pages à la fable Lamerlière sur les cent-soixante que comporte l'ouvrage, c'est accorder à cette fable plus qu'il ne convient. Sur les « secrets », c'est beaucoup de vingt-cinq pages, c'est trop par rapport à d'autres points qu'il eût été judicieux de développer. On sait que Mgr de Ségur n'était pas à Rome ni auditeur de rote le 18 juillet 1851 : pourquoi tant disserter sur les prétendues paroles que Pie IX aurait tenues, *ce jour-là*, en sa présence et que l'on ne voit apparaître que dans deux lettres d'octobre 1854 et, surtout, quand Mgr de Ségur les a si nettement démenties. Et puis, il y a le secret remis à Pie IX, que l'on connaît par ce que Pie IX en a dit à M. Rousselot, à M. Gerin ; et par l'impression reçue de sa lecture par le cardinal Lambruschini et Mgr de Bruillard... Et il y a « le secret » de Mélanie dont M. l'abbé Verdunoy a bien raison de dire qu'il était peut-être une œuvre de bonne foi, mais sûrement de pure imagination. La discrimination n'est pas suffisamment établie. Elle devait l'être déjà en 1906. Nous savons, d'ailleurs, beaucoup mieux maintenant à quoi nous en tenir à ce sujet (17).

Le chapitre sur le mandement doctrinal de 1851 est extrêmement faible. Ce document capital n'est ici représenté que par les trois premiers articles du dispositif. C'est peu, ce n'est pas assez ; on en est d'autant plus surpris — et ceci trahit chez l'auteur un sens critique peu sûr —, que M. l'abbé Verdunoy nous donne en entier la circulaire de Mgr de Bruillard du 16 juin 1852 condamnant des chansons scandaleuses, document dont le texte fut alors imprimé. Elle a son intérêt, sans doute, mais bien minime à côté de celui du beau mandement concerté entre Mgr Villecourt, — nous avons établi qu'il en fut le rédacteur principal —, et son collègue de Grenoble. Les réactions de M. Déléon, à la publication de ce mandement, sont longuement analysées. Le mandement lui-même, son élaboration, son texte, sa haute valeur historique et doctrinale ne le sont pas. Ce n'est pourtant pas moins important ni moins intéressant. (Et l'on doit ici se demander si le P. Delehaye, qui fait tant confiance au livre de M. Verdunoy, connaissait bien le Mandement du 19 septembre 1851, sa longue élaboration et son texte intégral.)

Sur « l'incident d'Ars », M. l'abbé Verdunoy nous indique à peine la conclusion. Comment cela a-t-il fini ? Tout le monde le savait depuis longtemps en 1906. Le scrupule a-t-il été étranger au revirement du saint ? (18) Ici encore, fions-nous aux témoignages. Nous avons cité sur ce point celui de quelqu'un qui était admirablement renseigné : l'abbé Toccanier, vicaire d'Ars (19) qui succéda — et il le valait bien — au pauvre abbé Raymond de qui M. l'abbé Verdunoy ne nous fait grâce d'aucune lettre, d'aucune ligne. On nous permettra de transcrire de nouveau — cette fois en caractères plus aisément lisibles peut-être —, cette lettre à M. Cartellier, du 11 décembre 1858, — moins de huit mois avant la mort du curé d'Ars :

« *Pour ne pas entrer dans des discussions interminables, au sujet de l'incident d'Ars, j'ai gardé prudemment le silence pendant cinq ans. Pressé, cette année, par M. Nicolas, auteur d'un livre sur La Salette, et par la demande d'un digne chanoine, M. l'abbé Barthe, j'ai eu l'honneur dans une longue lettre confidentielle d'établir :*

---

pos de *l'Imprimatur* donné par lui au livre de M. Verdunoy, le 10 avril 1906 : « Je comprends très bien que vous ne goûtiez pas le livre de M. l'abbé Verdunoy. Mais il était difficile de refuser à ce livre l'*imprimatur* attendu que : « imprimatur » ne signifie nullement approbation, mais « permis de publier ». Il suppose que les doctrines du livre qui en est revêtu ont, dans leur ensemble, une conformité négative suffisante avec les enseignements de l'Eglise. »

17) Cf. *Peut-on connaître le secret de La Salette ?* dans l'*Essor*, 15, 22 et 29 septembre 1957, et *Annales de Notre-Dame de La Salette*, avril-mai et juin-juillet 1958. Le démenti de Mgr de Ségur, du 11 septembre 1856, dont il est ici question, a été publié par Mgr Ginoulhiac, dans sa circulaire du 19 septembre 1857, p. 25.

18) L.-E. Halkin, *Revue nouvelle*, loc. cit., juillet-août 1956.

19) *Le Fait de La Salette*, p. 380.

« 1° *qu'il est certain que M. Vianay a cru à La Salette avant son entrevue avec Maximin ;*

« 2° *qu'il a suspendu sa croyance depuis les paroles de Maximin, qu'il a prises pour une rétractation véritable et non comme un malentendu ;*

« 3° *qu'avant le mandement de Mgr l'Evêque de Grenoble, il ne se gênait pas pour dire que l'enfant s'était rétracté ;*

« 4° *que, depuis le mandement, par respect pour l'autorité épiscopale, consulté s'il fallait aller à La Salette, faire des cadeaux, etc. ? « Oui, allez, donnez, on ne saurait trop honorer la Sainte Vierge. » En face des incroyants, il ne les pressait nullement, il abondait même dans leur sens. C'est ainsi qu'il s'est conduit en face du cardinal de Lyon, quand celui-ci l'a honoré de sa visite. Dans sa réponse à Mgr l'Evêque de Birmingham (Mgr Ullathorne), qui le priait de lui dire son opinion avant de commencer son livre sur la Sainte Montagne, M. Vianay répondit : « Monseigneur, Votre Grandeur m'humilie en me demandant mon sentiment sur l'affaire de La Salette, puisque, dit-on, le Souverain Pontife en parle et que Mgr l'évêque de Grenoble l'enseigne. Je crois, Monseigneur, que vous pouvez en parler en sûreté de conscience. »*

« 5° *Dans le cours de cette année seulement, M. le Curé a été délivré de son doute résultant de la rétractation de Maximin, doute manifesté avant le mandement doctrinal par son silence sur La Salette, par son refus de signer de nouvelles images, bénir des médailles, la disparition d'un tableau de l'apparition dans sa chambre, par les conversations en face des personnes qu'il ne redoutait pas, doute refoulé dans son cœur depuis le mandement par le respect dû à l'autorité, mais enfin doute réel.*

« *La délivrance de ce doute est prodigieuse. Voici le fait :*

« 1° *M. le Curé demande à Dieu de connaître la vérité. A l'instant même commence un trouble d'âme qui, au bout de quinze jours, ne cesse qu'au moment où, dans son cœur, il dit : « Credo ». Une paix délicieuse succède à ce trouble.*

« 2° *Il demande la visite d'une personne de Grenoble pour lui manifester son retour à la foi. Le lendemain paraît à la sacristie un prêtre qui lui demande : « Que doit-on penser de La Salette ? » M. Vianay répond : « On peut et on doit y croire. » Le personnage disparaît.*

« 3° *Croyant à une mystification, il demande à Dieu une grâce temporelle par l'intermédiaire de N.-D. de La Salette. Il l'obtient.*

« *Telles sont, M. le Curé, les diverses phases de l'incident d'Ars. On recevra avec empressement l'exposé de ce dernier incident favorable à La Salette, pourquoi n'a-t-on pas accepté les détails du premier ? On s'est obstiné à voir un malentendu là où M. Vianay a vu une rétractation. Les témoignages sont les mêmes cependant.* » (20)

Encore une fois, ceci est écrit quand le curé d'Ars vivait. Par un témoin quotidien de sa vie, et un témoin valable.

Nous avons dit que nous recevions *tout*, quant à nous, de ce précieux témoignage, dont M. Chaper nous a conservé le texte.

Il est vrai, soyons indulgent pour M. l'abbé Verdunoy, qu'en 1906, les « dossiers Chaper » n'étaient pas accessibles au public, à la Bibliothèque de Grenoble.

---

20) Bibliothèque de Grenoble, R. 8667, n° 132.

Ils le sont depuis 1920, non seulement pour « leur partie principale » (21) — ce qui semblerait insinuer qu'il y a encore bien des choses à apprendre sur le Fait de La Salette, et sait-on ce qu'on apprendrait ? —mais complètement, *en totalité*.

Quant à inventorier ces documents (21), c'est l'affaire des bibliothécaires, non la nôtre. Et nous n'avons pas à nous substituer à eux pour cela...

VI

Les « lettres tombées du ciel » s'adressent toutes collectivement à ceux qu'elles désiraient convertir (22). Voici, par exemple, le début d'une version française de 1374 (23) (nous transcrivons en français moderne) que l'on peut prendre comme type :

« Ici commence l'Epître de Notre-Seigneur Jésus-Christ au sujet du jour du dimanche que *les gens* ne veulent garder et pour ce, dit Notre-Seigneur *aux gens* : la colère du ciel descendra sur vous et sur vos labours et sur toutes les besognes que vous ferez et sur toutes les choses que vous (vous) proposez... » etc...

Ces lettres anonymes ne contiennent jamais — avons-nous remarqué — aucune interrogation : qui donc interrogerait et qui répondrait ?

Le message de La Salette, lui aussi, pour la plus grande part de son contenu, s'adresse au peuple collectivement. Mais il le fait — c'est une appréciable différence avec la lettre céleste — par l'intermédiaire de deux personnes bien précises, bien connues, bien identifiées, et, de surcroît, qu'on ne s'attendait en aucune manière à voir choisies pour ce rôle.

Non seulement dans les lettres célestes on ne voit pas la personne qui écrit la lettre, et qui ne se révèle jamais, mais ces lettres ne contiennent rien de personnel pour qui que ce soit.

Tel n'est pas le message de La Salette. Celle qui parle, et qu'on a vue et entendue, pose des questions, et les deux enfants lui répondent. C'est un *discours* qui s'achève par une *conversation*. Quoi de semblable dans les « lettres tombées du ciel » ? Mieux encore, ce *Fait* est un petit drame naïf et majestueux tout ensemble dont les acteurs sont au nombre de trois. « Avancez, mes enfants... » Et ils s'approchent. Ils accompagnent *la Dame* dans sa courte montée. Et quand elle va disparaître, ils s'arrêtent, muets. C'est simple, c'est grandiose. Ne séparons pas ce que les enfants ont vu de ce qu'ils ont entendu.

Et, au terme de son discours, la Dame va s'adresser, pour lui rappeler un petit fait oublié de lui, à l'un des deux enfants qui l'écoutent :

« N'avez-vous jamais vu du blé gâté, mes enfants ?

— Oh ! non, madame, nous n'en avons jamais vu.

— Mais toi, mon enfant, tu dois bien en avoir vu une fois vers le Coin avec ton père : que l'homme de la pièce dit à ton père : viens voir mon blé gâté ? Vous y

---

21) L.-E. Halkin, loc. cit.
22) Ce qui est vrai des lettres publiées par le P. Delehaye, dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique (1899, pp. 171-213), par M. Clovis Brunel, *Analecta Bollandiana* (T. LXVIII, II, 394), et des autres lettres qui ont été recueillies par ailleurs.
23) *Analecta Bollandiana*, tome LXVIII, Mélanges Paul Peeters, II, 394.

allâtes, il prit deux, trois épis de blé dans sa main, et puis il les frotta et tout tomba en poussière. Et puis en vous retournant, vous n'étiez plus qu'à une demi-heure loin de Corps, et que ton père te donna un morceau de pain en te disant : tiens, mon petit, mange ce pain, que je ne sais pas qui va manger l'an qui vient.

— C'est bien vrai, madame, je ne me le rappelais pas. »

Nous sommes ici dans le concret. Les acteurs de la scène sont bien indiqués : l'enfant, son père, le maître de la pièce. Les lieux aussi : vers le Coin, à une demi-heure de Corps. Les objets : les deux ou trois épis, frottés dans la main, qui tombent en poussière, le morceau de pain donné à l'enfant. La parole du maître : « viens voir mon blé gâté ». Celle du père Giraud : « tiens, mon petit »...

Nous demandons qu'on nous procure une « lettre tombée du ciel » qui renferme à l'adresse de quelqu'un de ceux à qui elle s'adresse, personnellement et nommément désigné, une indication aussi nette sur une circonstance de sa vie aussi bien précisée.

Comment le P. Delehaye, s'il a lu jusqu'au bout le message de La Salette, a-t-il pu omettre cette différence entre la « lettre » et le « message » ?

Le père de Maximin, le charron Giraud, fut frappé du rappel que la Dame avait ainsi fait à son fils d'un petit fait de sa vie qu'ils étaient seuls à connaître. Il se convertit très sérieusement. Il avait pourtant le cerveau « populaire ».

⁂

Nous avons rappelé que le message de La Salette est bilingue. A-t-on jamais trouvé une « lettre céleste » qui le soit ?

Ce bilinguisme a constitué pour certains une difficulté. Mais, au point de vue spécial qui nous occupe, c'est un avantage. Il prouve que celle qui parle et n'écrit pas et ne demande pas qu'on écrive connaît bien ses auditeurs : « ah ! vous ne comprenez pas le français, je vais vous le dire autrement ». Et, aussi, qu'elle peut passer sans transition, de l'une à l'autre langue... Rien de pareil sous la plume et dans le vocabulaire des rédacteurs de « lettres célestes ».

Mais, par-dessus tout, ce qui est spécial au message, ce qui n'a d'analogue dans aucune « lettre », c'est la doctrine qu'il contient. C'est, avons-nous dit, l'essentiel de ce discours, qui n'ajoute rien, bien entendu, à la « révélation » qui est close avec le dernier Apôtre, mais qui en rappelle tant d'éléments peu aperçus, ou plutôt mal aperçus, ou virtuellement contenus.

Et, à cet égard, en nous plaçant uniquement sur le terrain de la critique textuelle, nous demandons encore qu'on nous offre un spécimen de « lettre céleste » dont on puisse, très objectivement, en dire autant.

VII

Il serait tentant, et peut-être utile, si ce n'était excéder notre propos, de rechercher pourquoi les « érudits de profession » se sont révélés si mal informés du Fait de La Salette. Ce Fait s'est passé tout près de nous, pourtant. Sans doute, l'opposition de quelques hauts personnages a dicté à Mgr de Bruillard, à M. Rousselot, pendant quelques années, et aux premiers historiographes de La Salette ensuite, une certaine discrétion sur diverses interventions. On se faisait scrupule de mettre en cause le cardi-

nal de Bonald, son autorité, son nom — il était fils de « M. de Bonald » — bien qu'il s'ingérât en un domaine où, strictement, il n'aurait pas dû s'immiscer. Cela n'a pas empêché que tout ait été clairement dit, que les documents nécessaires aient été produits au grand jour, et les décisions épiscopales pleinement justifiées, au moment même où ces décisions ont été prises.

Les érudits, comme les magistrats, les fonctionnaires, les journalistes, ont leurs défauts et leurs limites. Ils les avaient en 1846 plus encore peut-être qu'aujourd'hui. Un tel *Fait* les dépassait. C'était vrai, aussi, de certains ecclésiastiques dont la philosophie était courte, et la théologie un peu sommaire, et qui, sans y prendre garde, subissaient l'imprégnation « scientiste » de leur temps, comme d'autres, aujourd'hui, subissent une imprégnation « marxiste ».

Sur des esprits ainsi prévenus, les apparentes rigueurs logiques de M. Cartellier faisaient impression. Les furieuses diatribes d'un Déléon, qui monnayait sur le ton agressif et polémique les « doutes », plus ou moins légitimes, de M. Cartellier ou de tel autre confrère, ne laissaient pas, elles aussi, d'être plus complaisamment recueillies que les arguments de Mgr de Bruillard, de Mgr Ginoulhiac, ou — surtout — le sentiment spontané du peuple chrétien. Dans maintes bibliothèques de la bonne bourgeoisie catholique dauphinoise, on ne trouve pas trace des mandements des évêques, mais les livres de M. Déléon sont là, annotés par des mains dont les noms, aujourd'hui, surprendraient.

Non, vraiment, les « érudits de profession » ne se montrent pas, comme tels, plus qualifiés que tout homme de sens droit et de bon jugement pour connaître et apprécier le Fait de La Salette. C'était vrai dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. Et c'est encore vrai maintenant. Nous voulons en citer au moins trois exemples :

1° En 1930, M. Jean Maurain, agrégé d'histoire, docteur ès-lettres, publiait un travail considérable sur « la politique ecclésiastique du Second Empire, de 1852 à 1869 » (24). Il a soin de nous prévenir qu'il n'a pas eu accès aux archives ecclésiastiques. Ce qui est loyal de sa part. Tout de même, écrire l'histoire ecclésiastique sans ces sources-là — et l'on peut regretter que ces sources ne soient pas accessibles en certains cas —, c'est peut-être s'exposer à en ignorer le principal. M. Jean Maurain rencontre en route le Fait de La Salette : il ne l'élude pas. Et voici comment il le traite (nous plaçons entre parenthèses et en italique les notes mises dans ce livre au bas des pages) :

« Le 19 septembre 1851, l'évêque de Grenoble, Philibert de Bruillard, après avoir consulté le Saint-Siège, avait sanctionné comme véridiques les récits de deux jeunes bergers d'après lesquels la Vierge leur serait apparue à La Salette le 29 (*sic*) septembre 1846. Agé de 86 ans, affaibli et crédule, Philibert de Bruillard avait pris cette décision sous l'influence de son vicaire général (*Rousselot : « un fou, un niais fanatique, le patron du miracle de La Salette », écrivait à Fortoul le* 10 *mai* 1856 *le préfet de l'Isère, Bérard*), et contre le sentiment de plusieurs des ecclésiastiques qu'il avait chargés d'étudier la question. Malgré les gros profits que l'afflux des pèlerins et la vente de l'eau de La Salette, qui passait pour douée de vertus thérapeutiques miraculeuses, assuraient à certains prêtres et au diocèse tout entier (*le procureur général Gaulot écrivait au garde des Sceaux, le* 25 *mai* 1857 *: « Plusieurs membres du clergé avaient accepté avec trop d'entraînement l'idée d'une apparition surnaturelle ; d'autres, avaient spéculé trop ouvertement sur la piété des fidèles*), la majorité du clergé de l'Isère ne croyait pas à un miracle. Presque tous les évêques qui s'étaient occupés de

---

24) Paris, Alcan, 989 pages (voir pages 164 à 167).

la question, notamment le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, étaient du même avis, et le bruit courut bientôt que le Pape regrettait les brefs et l'indult par lesquels il avait autorisé l'initiative de Bruillard. La question n'intéressait guère l'opinion laïque que dans l'Isère où elle était tout entière incrédule (*voir Sarcey ;* SOUVENIRS DE JEUNESSE. *La famille de Ventavon, l'une des plus notables familles catholiques et légitimistes de l'Isère, était très hostile au prétendu miracle*). « En 1852, deux prêtres du diocèse de Grenoble, Déléon et Cartellier, exposèrent dans une brochure qui eut un grand succès les raisons de leur scepticisme (« LA SALETTE-FALLAVAUX », *publiée sous le pseudonyme de Donnadieu. Ils se fondaient notamment sur le témoignage du curé d'Ars, Vianney, qui avait un grand renom de sainteté, à qui l'un des bergers, Maximin Giraud, s'était confessé en* 1850, *et à qui il aurait avoué n'avoir pas vu la Vierge, aveu qu'il rétracta à son retour, dans l'Isère. De plus, la conduite et le caractère de Maximin Giraud et de Mélanie Mathieu étaient, de l'aveu général, mauvais. Il parut impossible à beaucoup de prêtres que deux enfants aussi indignes eussent été favorisés d'une apparition divine. Dans une seconde partie de leur brochure parue en* 1853, *Déléon et Cartellier mirent en cause une dévote excentrique, Mlle de la Merlière, que l'on soupçonnait depuis l'origine d'avoir joué le rôle de la Vierge et dont les propos confirmaient cette hypothèse.*) L'évêque voulut les poursuivre. Le procureur général, approuvé par le garde des Sceaux, s'y opposa, jugeant que les débats nuiraient à l'Eglise (*BB* 405, *aux archives du Ministère de la Justice, affaires politiques, Déléon avait été interdit en* 1853, *pour immoralité, d'après l'évêché, pour n'avoir pas accepté la théorie du miracle, d'après lui. Les magistrats le considéraient comme un intrigant suspect. Cartellier était très estimé.*) « Philibert de Bruillard donna sa démission à la fin de 1852 et fit désigner pour sa succession un prêtre instruit et intelligent, Ginoulhiac. Celui-ci chercha d'abord à faire le silence sur l'affaire de La Salette (*Déléon affirme qu'il ne croyait pas au miracle et cette opinion paraît avoir été assez accréditée à Grenoble*). Il leva l'interdit dont Déléon avait été frappé en janvier 1852. Mais Déléon et Cartellier publièrent en 1857 une nouvelle brochure « *La Salette devant le pape* » et un mémoire au pape contre l'authenticité du miracle, qu'avaient signé 54 prêtres du diocèse. Philibert de Bruillard porta contre eux une plainte à laquelle, comme en 1852 et toujours par égard pour l'Eglise, le Parquet ne donna pas suite (*BB* 18, 1542, *arch. du Ministère de la Justice*). Ginoulhiac, contraint d'agir, condamna ces brochures par un mandement du 30 septembre, et somma les auteurs de se rétracter ; Cartellier se soumit ; Déléon refusa et fut de nouveau interdit. Puis, dans un second mandement du 4 novembre 1854, Ginoulhiac invoquant l'autorité de son prédécesseur et celle du pape, se prononça formellement à son tour pour l'authenticité du miracle. Il ne contestait pas l'excentricité de Mlle de la Merlière mais niait qu'elle eût pu apparaître aux enfants. (*Un individu qui prétendait être Louis XVII, et ses partisans, circonvenaient les deux bergers et obtenaient surtout de Maximin Giraud, des déclarations favorables à leur cause. Ginoulhiac écrivit le 3 mai* 1854 *à Fortoul : « Comme au milieu de ces sottises, cet enfant débitait des mensonges volontaires, je l'ai chassé de mon séminaire. » Mélanie fut élevée dans une communauté religieuse et très surveillée. Ginoulhiac réprima, en* 1858, *les intrigues de quelques prêtres favorables au prétendu Louis XVII. Il craignait qu'elles n'irritassent le gouvernement contre La Salette. (F* 19-5812 *Faure, aux Arch. de l'ad*on *des Cultes.*)

« Mlle de la Merlière (*jugeant le mandement de Ginoulhiac injurieux pour elle, demanda au Conseil d'Etat de le frapper d'une sentence d'abus : elle fut déboutée le* 5 *mars* 1855 (*F* 19, 6092, *Arch. de l'Ad*on *des Cultes*) poursuivit Déléon pour diffamation ; malgré l'appui du ministère public, elle fut déboutée de sa plainte le 2 mai 1855 par le tribunal de Grenoble. Les considérants étaient favorables à Déléon ; ni la publication des débats, ni l'insertion du jugement dans les journaux ne furent autorisés. Mais, depuis le mois de janvier, la presse anticléricale de Paris, qui avait déjà contesté

le caractère miraculeux de l'apparition de La Salette, notamment en 1853, en faisait un des principaux objets de sa polémique. Fort du scepticisme d'une grande partie du clergé, le *Siècle,* comme à son ordinaire, déclarait défendre en cette affaire la cause de la religion : « Est-ce dans l'intérêt de la foi catholique, nous demande la *Gazette de France,* que nous avons attaqué le prétendu miracle de La Salette ? En peut-elle douter ? Et ne sert-on pas la religion toutes les fois qu'on dévoile des impostures qui la déshonorent ? » (24 janvier 1855).

« Il est à remarquer que les journalistes anticléricaux appréciaient l'affaire de La Salette de la même manière que les agents du gouvernement. Les magistrats de l'Isère pensaient comme les rédacteurs du *Siècle* qu'il n'y avait pas eu d'apparition surnaturelle, que le prétendu miracle et la dévotion à laquelle il donnait lieu étaient l'œuvre du fanatisme, de la crédulité ou de la cupidité de quelques prêtres, et que tout débat public sur ce sujet ne pourrait que nuire à l'Eglise. Seulement, pour ce motif, les journaux anticléricaux voulaient que ces débats eussent lieu, tandis que les agents du gouvernement s'employaient à les étouffer. Au surplus, les journaux catholiques eux-mêmes se bornaient à accepter les décisions de l'autorité ecclésiastique sans se faire les champions du miracle. (*Univers,* 10 *octobre* 1857). »

Le lecteur le plus dépourvu de sens critique, à lire ce long exposé, que nous nous serions reproché d'écourter, s'étonnera d'y voir relater les manières de penser des journaux, des magistrats, des fonctionnaires, etc..., mais de n'y pas trouver ce que pensaient les deux prélats dont les décisions ne sont indiquées que par leurs dates : 19 septembre 1851 et 4 novembre 1854. D'autant plus que ces deux mandements publics ne sont pas des pièces d'archives, et qu'il eût été élémentaire de nous en montrer le contenu. Pourquoi le premier reconnaît-il comme véridiques les récits des deux bergers ? Pourquoi le second se prononce-t-il formellement, à son tour, pour l'authenticité ? Bien sûr, c'est simple : l'évêque de 1851 était affaibli et crédule, le second, lié par la position prise par son prédécesseur, a marché à sa suite... Tout s'explique par là...

La seule façon de déceler les erreurs que contient à chaque ligne cette page d'un « érudit de profession », c'est d'exposer le Fait de La Salette, *tel qu'il fut.* Nous l'avons fait, croyons-nous, amplement et n'avons pas besoin de le refaire ici. Plaignons ceux qui n'ont, pour s'en instruire, que des textes comme celui-ci. Avertissons-les, s'il en est besoin, que Philibert de Bruillard n'était ni crédule, ni d'esprit affaibli, que Ginoulhiac, « intelligent et instruit », n'était pas homme à se laisser circonvenir par les égarements — s'il y en avait eu — de son prédécesseur. Et conseillons-leur de ne pas se considérer comme informés, sans avoir lu, en entier, et même relu, les deux mandements dont la date a seule paru digne d'être ici indiquée. Cette lecture est un acte de sagesse et d'intelligence (25). Quant à la « folie » de M. Rousselot, à sa « niaiserie », non, n'insistons pas.

2° Un recueil de *Documents relatifs à l'histoire du Dauphiné* paraissait en 1938. Le seul document historique relatif à La Salette que l'on ait inséré dans ce recueil, d'ailleurs précieux, c'est le jugement rendu le 2 mai 1855 par le tribunal de Grenoble, dans le procès de Mlle de la Merlière contre les abbés Déléon et Cartellier (26).

---

25) Le mandement de Mgr de Bruillard du 19 septembre 1851 a été d'ailleurs, largement utilisé par Mgr Laurence, évêque de Tarbes, pour la rédaction de son propre mandement, du 18 janvier 1862, sur les apparitions de Lourdes (Cf. *Semaine religieuse de Grenoble,* 22 janvier 1959). Et le P. Henri Holstein, S.J., dans son étude sur les *Apparitions mariales* (*Maria,* études sur la Sainte Vierge, sous la direction d'Hubert du Manoir, S.J., Paris, Beauchesne, 1958, 8°, p. 769 et suiv.), ayant à choisir un mandement-type pour les cas de ce genre, a opté pour celui de Mgr de Bruillard, du 19 septembre 1851, sur le *Fait de La Salette.*

26) *Le Dauphiné,* recueil de textes historiques choisis et commentés par H. Blet, E. Esmonin, et G. Letonnelier, Grenoble, Arthaud, 1938, p. 418.

Nous avons le plus grand respect et la plus sincère estime pour les auteurs de ce recueil ; mais, sur ce point particulier, celui-ci est d'une documentation assez pauvre.

VIII

Voici le troisième exemple :

Dans les *Mélanges Paul Peeters*, publiés en 1950, M. Clovis Brunel, Directeur de l'Ecole des Chartes, publie à son tour quelques « versions espagnole, provençale et française de la lettre du Christ tombée du Ciel » (27) et, après avoir rappelé que le P. Hippolyte Delehaye consacrait, « il y a tout juste cinquante ans », une de ses publications à cet apocryphe, il expose synthétiquement ce qu'est celui-ci :

« Entre les textes qui ont abusé la simplicité du peuple... »

Entendons-nous : ce texte a eu le tort de se dire écrit de la main du Christ. Mais, sous leur grossière enveloppe, ces « lettres » ne prêchaient tout de même ni hérésie, ni doctrine mauvaise ou scandaleuse...

« ... il n'en est pas, semble-t-il, dont la diffusion ait été plus large et l'effet plus durable que les lettres prétendues écrites par Dieu lui-même et transmises aux hommes. Connues dès l'époque mérovingienne, elles ont été multipliées par l'imprimerie dans l'Europe centrale et méridionale comme en Terre sainte, et, en Espagne, la machine à écrire les fait encore passer de main en main. Il n'est pas de confession chrétienne qui ait échappé à la contagion. Leur origine lointaine est à rechercher dans une croyance générale chez les peuples qui ont pratiqué des premiers l'écriture, celle de la manifestation de la pensée divine par des messages autographes autant que par des paroles. »

Le Christ savait écrire, bien sûr. Pourtant l'Evangile — canonique — ne nous le montre écrivant que pour écrire avec le doigt et sur la terre les péchés des vieillards qui reprochaient sa faute à la femme adultère et voulaient la lapider. Il a prêché sa doctrine et ne l'a pas écrite... Mais d'autres l'ont écrite. Et nous appelons cela : « L'Evangile de Jésus-Christ. »

« La plus célèbre des lettres venues du ciel est l'avertissement sur l'observation du repos dominical que le Christ nous aurait fait parvenir. La légende offre des variantes notables, et il est même rare de rencontrer deux textes identiques. Dans sa forme ordinaire, l'épître de Jésus est portée par l'archange Saint Michel. Elle est directement déposée à Rome, sur le tombeau de S. Pierre, ou finit par y arriver après quelques détours. Elle invective ceux qui travaillent le jour du Seigneur et prédit des fléaux qui frapperont leurs personnes et leurs biens, surtout des calamités agricoles. Nous reconnaissons là son intention particulière à l'égard des hommes des champs. Elle prescrit en outre qu'on la fasse connaître autour de soi. A la place de Rome, le lieu de destination peut être Jérusalem ou Bethléem, ou, dans un unique exemple, la modeste église Saint-Baudile de Nîmes (28). D'autres préceptes que celui de la sanctification du dimanche peuvent y être rappelés, et la promesse de protections spéciales pour ceux qui auront foi dans sa vertu adoucit parfois la sévérité des châtiments annoncés.

---

27) *Analecta bollandiana*, tome LXVIII, pp. 383-396. Nous renvoyons à ce magnifique ouvrage, pour les références indiquées par M. Brunel.

28) C'est un exemple cité par le P. Delehaye, en 1928, dans les *Mélanges de Grandmaison*, p. 164-169.

« La lettre était déjà courante dès l'année 584 que Vincentius, évêque d'Ibiza dans les Iles Baléares, en donna lecture aux fidèles et la transmit à Licinianus, évêque de Carthage. Il reçut en réponse le conseil de signaler à tous la fausseté d'une telle révélation et de se défier d'une inspiration plus mosaïque qu'évangélique... »

Cette réponse (29) est fort intéressante, en effet. Licinianus critique la conception du repos dominical qui est celle de la lettre, et qui — en cette lettre — semble plus celle du sabbat juif que celle que le Christ a enseignée, selon S. Luc, 13, 10-17. Cette réponse critique, aussi, le mensonge, même bien intentionné, qui donne pour écrite par le Christ une lettre soi-disant tombée du ciel. Et, parlant des apôtres et des prédicateurs de l'Evangile, Licinianus écrit joliment : « His non litteras transmittebat, sed Spiritu sancto eorum corda replebat. » Il ne leur a pas remis des lettres, mais a rempli leurs cœurs du Saint-Esprit.

« La réprobation vint des autorités les plus hautes. En 745, au concile de Latran, sur la demande de S. Boniface, le pape Zacharie condamna un autre propagateur de la légende, l'évêque imposteur Aldebert. En 789, Charlemagne la condamna à son tour dans une *admonitio generalis*. Elle ne s'en répandit pas moins. Elle apparaît dans des chroniques anglaises du XIII[e] siècle. Elle est invoquée au siècle suivant par les Flagellants dans leur apostolat de pénitence, et elle s'introduit dans les traditions écrites ou orales au point *d'influencer encore le récit d'une apparition de naguère.* »

Et M. Brunel de placer ici le renvoi suivant : « Sur le fait de La Salette, voir Delehaye... Note, p. 168 des *Mélanges Grandmaison.* »

Ce qui permet de penser qu'il ne possède pas, sur le Fait de La Salette, d'autre donnée que celle-ci, — l'article de 1928 du P. Delehaye, — qui lui paraît faire autorité en la matière. Il devrait aussi ajouter que, si la « lettre » a encouru la réprobation des autorités les plus hautes, le Fait de La Salette, lui, est indemne de toute réprobation de ce genre.

Sachons-lui gré cependant de nous permettre, mieux encore que le P. Delehaye lui-même, de poser nettement la question qu'a soulevée, depuis 1928, l'article de l'auteur des *Légendes hagiographiques* et qui est celle-ci :

Oui ou non, le récit de l'Apparition de La Salette, du 19 septembre 1846, a-t-il été influencé par une tradition orale ou écrite dans laquelle s'était introduite la lettre du Christ tombée du Ciel ou que cette lettre aurait fait naître ?

IX

Pour répondre à cette question, qui est bien une « question de fait », il suffit de connaître les auteurs du récit de cette apparition. Qui sont-ils ? Ou plutôt, que sont-ils ?

Mélanie Calvat et Maximin Giraud sont bien, n'est-ce pas, les seuls auteurs de ce récit, fait par eux, le 19 septembre 1846 au soir, au hameau des Ablandins ? A-t-on assez dit l'ignorance de ces enfants ! Certains disent même, on vient de le voir, — nous ne sommes pas de ceux-là — leur « indignité ». Ce qu'ils sont devenus plus tard importe peu. La valeur d'un témoin doit être appréciée par rapport au fait précis sur lequel porte son témoignage. Est-il véridique sur ce point ? C'est là, la

---

29) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, III, loc. cit. et P.L. LXXII, p. 699.

question. Ce qui importe, c'est donc ce qu'ils étaient *ce jour-là,* à *cette heure* où, pour la première fois, le récit est sorti de leur bouche.

Cette obligation de considérer les « témoins » d'une apparition, au moment même où celle-ci s'est produite, a été récemment fort bien mise en lumière : « Une révélation authentique peut être amplifiée, transformée ou même travestie par celui qui l'a reçue, dans le temps qui suit cette révélation, surtout s'il a l'occasion d'en faire part à un certain nombre de personnes... D'où la nécessité d'interroger les « voyants » le plus tôt possible après la « vision » ou « l'apparition » et de se défier d'autant plus des récits qu'ils en font ou du témoignage de ceux qui les ont recueillis de leur bouche, que ces récits et ces témoignages sont plus éloignés de l'instant où Dieu les a favorisés. »

A cet égard, le Fait de La Salette jouit vraiment d'un avantage certain, c'est un cas privilégié.

Ce qu'ils sont devenus ensuite importe peu, disions-nous.

C'est ce qu'exprime encore le même auteur : « Certains voyants, comme Mélanie de La Salette, peuvent, bien après les événements, tenir des propos ou écrire des mémoires inacceptables. Ce n'est pas une raison pour mettre en doute l'authenticité de l'apparition dont ils ont été favorisés. » (30)

Considérons donc ces enfants tels qu'ils étaient lorsque s'est produit le Fait raconté par eux le jour même.

***

Si réelle qu'ait pu être la tradition dont parle M. Clovis Brunel, — l'éminent chartiste semble cependant la majorer quelque peu, — comment cette tradition serait-elle parvenue à ces enfants ? Et, si elle leur était parvenue, comment les milliers d'interrogatoires qu'ils ont subis n'en auraient-ils pas révélé la moindre trace ?

Car on doit exclure que les interrogateurs — comme les enquêteurs diocésains — aient ignoré l'existence de « lettres tombées » du Ciel, soit que celles-ci aient été écrites avec l'intention d'amener les populations rurales à une meilleure pratique religieuse, soit qu'on ait usé de cette supercherie pour ridiculiser, au contraire, la religion elle-même.

Le 1er mai 1847, un journal de Lyon, *le Censeur,* s'élevait « contre les renards chargés de tromper la crédulité des paysans, en inventant des miracles, comme *les lettres de Jésus-Christ,* les apparitions des anges et de *la Vierge.* »

Les interrogateurs et les enquêteurs n'ont donc pu ignorer ces accusations, d'autant plus qu'elles étaient reproduites, dès mai 1847, dans un des tout premiers ouvrages imprimés sur La Salette, par le chanoine Bez. Mais, outre que Lyon et La Salette sont distants de 150 km, les interrogateurs, les enquêteurs de 1847 avaient devant eux *le Fait* lui-même, et la connaissance qu'ils en ont acquise au cours de leurs investigations ne leur permettait pas de le confondre avec une « lettre » quelconque. (Et, pour le dire en passant, et sans revenir en arrière, M. Bez est de ceux qui ont trouvé que la Dame n'avait pas dû dire aux enfants : « *Je* vous ai donné six

---

30) H. Holstein, S. J., dans *Maria,* Ve tome, p. 769 et suiv. sur les « *Apparitions mariales* ».
Puisque nous parlons des bergers de La Salette, nous tenons à préciser ceci. Dans *le Fait de La Salette,* p. 409, n. 46, nous avons écrit que Mélanie Calvat était inhumée à *Bari. Il fallait dire* : « à *Altamura,* petite ville de la *Terre de Bari,* province de Pouille, dans l'ancien royaume de Naples ».

jours pour travailler. » Cela l'a choqué, il a corrigé : « *Mon fils* vous a donné... » Et le P. Delehaye pensait être l'auteur de cette trouvaille ! Nous avons dit que l'insistance des enfants fit maintenir le texte dicté : « Elle a dit comme ça. » (31)

***

Mélanie et Maximin ne savaient ni lire ni écrire. C'est bien prouvé. Ce n'est donc pas un texte manuscrit ni imprimé qui aurait pu leur en donner connaissance, s'il s'agit d'une tradition écrite.

Et s'ils avaient pu avoir quelque écho d'une tradition orale, il eut été tout de même nécessaire d'en découvrir l'instrument, le truchement.

Regardez leur entourage, leurs fréquentations, passez au crible toutes leurs appartenances. Interrogez, scrutez, pénétrez partout. Le résultat de vos interrogations, de vos recherches, de vos examens, de vos enquêtes sera toujours le même : étant donné ce qu'étaient ces enfants, ce qu'étaient leur milieu, leurs contacts, leurs antécédents, tout ce qui les avait faits eux-mêmes, les constituait tels qu'ils étaient, une telle tradition ne leur était pas, en fait, parvenue, et il n'était pas possible qu'elle leur soit parvenue.

« Le sage n'affirme rien qu'il ne prouve. » Il n'est pas difficile d'écrire, noir sur blanc, que « le récit de l'Apparition a été influencé par la lettre céleste », d'évoquer à son propos la « résurgence d'un thème littéraire vieux de plus de mille ans ». Cela ne coûte qu'un peu de papier, d'encre et d'imagination. Mais où est la preuve de ces affirmations ?

Pour prouver le contraire, nous n'avons besoin que de connaître Mélanie et Maximin, tels que les connaissaient ceux qui nous ont laissé sur eux de si nombreux et de si concordants témoignages. Et le P. Delehaye se réfute lui-même, — et M. Brunel avec lui, — lorsqu'il écrivait si justement : « Dans les questions de fait, il faut, avant tout, peser les témoignages. » C'est ce que nous n'avons cessé de faire, ce que nous faisons. C'est ce que vous n'avez jamais fait et que vous ne faites pas.

Pour accepter l'affirmation de M. Brunel, il faudrait que nous ne sachions pas, comme nous le savons, ce qu'est le Fait de La Salette et ceux qui l'ont vécu, d'abord, et raconté ensuite.

Mais, connaissant bien ce Fait — et constatant combien le connaissent peu ceux qui en écrivent — nous les citons, — avec tant de suffisance, nous pouvons dire nettement qu'une telle assertion, quelle que soit la plume qui la produise, ne repose sur rien, ou plutôt sur rien autre qu'un rapprochement qui trahit le manque de documentation le plus caractérisé.

Le P. Delehaye nous a-t-il cependant assez mis en garde contre telles ou telles « coïncidences vraiment déconcertantes », bien rares, d'ailleurs, que l'on rencontre entre certains textes historiques ou certaines pages hagiographiques (32). Encore est-il que l'on n'est même pas ici en présence d'une « coïncidence », et qu'il y a assez de « contrastes » entre les deux faits en présence pour que l'on ne se laisse pas tromper...

---

31) *Pèlerinage de La Salette ou Examen critique de l'Apparition de la Sainte Vierge à deux bergers*, Lyon, Guyot, et Paris, Mellier frères, 1847, p. 199.
Dans une première édition de son livre, M. Bez écrit (p. 27) dans le récit de Mélanie : « Mon fils vous a donné... » et (p. 34) dans le récit de Maximin : « Mon fils vous a donné... »
Dans une seconde édition, il écrit (p. 33) dans le récit de Mélanie : « Je vous ai donné... » et (p. 42) dans le récit de Maximin : « Mon fils vous a donné... »

32) *Légendes hagiographiques*, 3e éd., p. 93.

Non, vraiment, le Fait de La Salette n'a été influencé par aucune tradition orale ou écrite : celle dont parle M. Brunel pas plus que nulle autre ; en disant cela, nous constatons un autre fait, établi et corroboré par les témoignages les plus concordants.

« Tu sais », — écrivait à sa sœur Céline, le 4 septembre 1856, le futur Mgr Gay, — « que, dans le commencement, impressionné par le partage où je voyais des hommes très graves, j'étais peu favorable à l'apparition. Mes doutes étaient tombés, en grande partie, il y a un an, devant le Mandement si péremptoire de l'évêque de Grenoble, mais ce que j'en pouvais garder a bien vite fini de s'évanouir ici. *Sur cette montagne, tout parle et tout prouve. La disposition des lieux, qui ne laisse pas la moindre possibilité à la supercherie ; les innombrables témoignages, impossibles à récuser sans nier sa propre raison ...* » (33)

Encore faut-il — surtout si l'on est érudit, — savoir regarder et savoir entendre.

X

Le mandement de 1851 déclare que l'Apparition de La Salette est indubitable et « certaine ». Il ajoute qu'elle acquiert un nouveau degré de « certitude » par l'accueil — immense et spontané — qu'il a reçu de la part du peuple chrétien.

Si un historien doit, bien entendu, citer honnêtement ses documents, il n'est pas toujours inutile d'en préciser le sens et la valeur. C'est ce que nous avons fait pour ce mot de « certitude », qui revient à deux reprises dans ce jugement canonique, et qu'il importe de bien comprendre (34).

Même préoccupation, d'ailleurs, est celle qui nous a amené à définir le sens du mot *probable*, sous la plume de Benoît XIV, à qui nous n'avons rien fait dire qu'il n'ait dit. On oppose aujourd'hui, en notre langue française, le mot *certain* au mot *probable,* et l'on fait de celui-ci un synonyme de *problématique*. On dit qu'une date est *probable* quand elle n'est pas *certaine*. Il n'en est pas ainsi sous la plume de Benoît XIV, comme nous allons le voir, ou plutôt le revoir.

Le P. de Smedt, à qui nous revenons volontiers, parce que ses *Principes* sont un de nos livres de chevet, parle, avec une admirable justesse, de ces questions — les questions historiques —, dans lesquelles certaines qualités requises en d'autres disciplines deviennent des défauts et des obstacles. « D'abord les sciences rationnelles, et particulièrement la philosophie et la théologie scolastique, demandent comme conditions de succès, dans les esprits qui s'y appliquent, une certaine subtilité et surtout une grande puissance d'abstraction et ce qu'on pourrait appeler une impitoyable inflexibilité de logique... »

Et il ajoute, avec non moins de bon sens : « Or, ces qualités forment un véritable obstacle à la droiture du jugement lorsqu'il s'agit de questions qui ne peuvent guère aboutir qu'à une solution moralement ou, comme disent encore les philosophes, *prudentiellement* certaine. » C'est le P. de Smedt qui souligne...

Une chose *prudentiellement* certaine, comme s'exprime le P. de Smedt, c'est ce

---

33) *Correspondance de Mgr Gay*, t. 1er (1834-1863), Paris, Oudin, 1899, pp. 191-193.
L'abbé Charles Gay ajoutait : « ... les fruits de sainteté dans tout le pays, les grâces obtenues ; enfin, les ineffables sentiments que l'on éprouve en s'agenouillant sur cette terre, foulée ou plutôt caressée par notre céleste Mère : tout met l'âme dans une telle lumière qu'on peut appeler cela l'évidence. »
34) *Le Fait de La Salette*, pp. 319 et suivantes.

que Benoît XIV appelle une chose à laquelle on doit un assentiment de foi humaine, et qui est pieusement croyable parce qu'elle peut être prouvée selon les règles *de la prudence* : « Debetur tamen assensus fidei humanæ *juxta prudentiæ regulas* ; juxta quas nempe tales revelationes sunt *probabiles et pie credibiles.* » (35) Le sens du mot *probabiles* est assez bien défini ici par ces mots : « *juxta prudentiæ regulas* », et « *pie credibiles* ».

Il est, du reste, aussi aisé qu'utile, d'observer l'évolution du sens de l'adjectif *probable*, en français, depuis son sens primitif et étymologique, qui est celui-ci : « *Ce qu'on peut prouver* », ou : « *proubable* », jusqu'au sens de : « *Ce qui a une apparence de vérité* » qu'on lui donne maintenant, depuis le XVII[e] siècle et l'on sait sous quelles influences (36).

On ne se lasserait pas de citer un aussi bon maître que le P. de Smedt. Ecoutons-le encore :

« Les sciences de faits ne réussissent que bien rarement à établir leurs thèses par ces formes de raisonnement qui peuvent se traduire plus ou moins immédiatement en syllogisme, et imposer une conviction irrésistible à quiconque connaît les lois de la dialectique et sait les appliquer. En général, pour faire accepter leurs preuves, elles doivent en appeler à une certaine faculté d'appréciation morale des choses — faculté d'induction plutôt que de déduction —, à ce tact particulier de l'intelligence qui, dans l'usage de la vie, s'appelle le bon sens pratique, et suppose dans ceux qui le possèdent plus de justesse de coup d'œil et de droiture de jugement que de subtilité et de profondeur... Il peut arriver, et il arrive souvent, que chacun des indices ou des arguments apportés à l'appui d'une thèse historique ne donne, pris à part, qu'une *probabilité* assez faible en sa faveur, et qu'il résulte néanmoins de leur ensemble *une démonstration excluant tout doute raisonnable par rapport à la vérité du fait qu'elle affirme.* Cette remarque est d'une importance souveraine et d'une application fréquente dans les travaux historiques... » (37) Et le P. de Smedt se déclare d'accord avec J.-B. de Rossi, l'archéologue de la *Roma sotteranea,* quand celui-ci, à propos de l'âge du cimetière de S. Callixte et de ses diverses parties, écrit ceci : « Ces observations, séparées les unes des autres, peuvent souvent, par leur minutie et à cause de l'immense difficulté qu'on éprouve à les formuler par écrit, sembler assez subtiles et d'une valeur démonstrative bien problématique. Mais toute défiance et toute hésitation doit se dissiper en présence de l'admirable harmonie de leur ensemble, du moins pour ce qui regarde les points capitaux et les principales lignes de la chronologie de l'hypogée. Cette chronologie, révélée par l'analyse architectonique, acquiert une nouvelle solidité et une autorité inébranlable par son accord parfait et spontané avec toutes les données de l'archéologie critique et de l'histoire. J'en dirai autant des recherches critiques et archéologiques. Si quelqu'un se mettait à peser à part chaque indice et chaque argument, il pourrait, par ce procédé sophistique, éluder ou combattre les preuves recueillies dans ces recherches ; mais il n'en serait pas moins obligé de se rendre à l'évidence qui ressort de la merveilleuse synthèse de l'ensemble : celle-ci doit convaincre pleinement tout esprit judicieux et réfléchi. » Et ces *principes,* même si les travaux plus récents ont apporté quelques corrections de détail à la chronologie du cimetière de S. Callixte (38) établie par J.-B. de Rossi, sont toujours valables.

---

35) *De Serv. Dei Beatificatione...*, l. II, c. XXXII, n. 11 et 12.
36) *Franzosiches Etymologisches Worterbuch.*, von Walther v. Wartburg, Basel, 1958, n° 65, p. 403.
37) *Principes...*, op. cit., chap. IV. Nous avons rappelé (Le Fait de La Salette, p. 321, n. 47) ce mot de Newman : « Je tiens que des *probabilités* suffisent à édifier une *preuve légitime*, et qui suffit à donner la *certitude*. » (*Grammaire de l'Assentiment*, p. 328 de la traduction Paris). Il est assez curieux que Newman et le P. de Smedt se servent des mêmes termes, sans que celui-ci paraisse avoir été le copiste de celui-là.
38) Cf. *Les Catacombes de Saint Callixte*, histoire et description, Grotta-ferrata, 1923, par les Cisterciens de l'Abbaye des Catacombes.

Ne quittons pas le P. de Smedt sans recueillir encore cette observation :

« Dans les questions de fait, on peut avoir des éléments de conviction tels que l'hésitation ne soit plus permise, et cependant ne pas être en mesure de montrer directement que les difficultés apportées contre l'opinion qu'on adopte n'ont en elles-mêmes aucune valeur. L'impossibilité de les réfuter provient souvent de l'ignorance d'un détail qui sera révélé plus tard et qui donnera la clé du mystère actuellement insoluble... » (39) Ou même, prendrons-nous la liberté d'ajouter, qui ne sera jamais révélé.

Ces principes vont inspirer notre conclusion.

XI

Il n'est pas rare que des hommes distingués, des penseurs et des historiens à qui l'on doit des œuvres qui font autorité, lorsqu'ils hasardent quelques propositions sur tel ou tel sujet qui ne leur est pas familier, ne soient pas à l'abri de toute erreur. Lorsque le futur cardinal Le Camus, en 1673, en veine de critique textuelle et interprétative, rappelle le mot de S. Léon : « *Sicut a reatu neminem liberum reperit* », et en conclut que si le pape proclamait l'Immaculée-Conception comme un dogme de foi, il trouverait des évêques pour lui résister en face, et qu'il serait de ceux-là (40) ; lorsque M. Henri Bergson, en 1888, affirme que « rien n'est plus problématique que l'existence de l'atome lui-même » (41) ; et quand M. Henri Brémond, après avoir lu, en 1908, l'*Histoire d'une âme,* y trouve tant de pages médiocres qu'il craint fort que, le premier engouement passé, la « charmante figure de sœur Thérèse ne s'efface et ne disparaisse bientôt » (42), cela ne nous impressionne guère, quant à l'Immaculée Conception, l'existence de l'atome, et la gloire de « l'enfant chérie du monde ». Et nous n'en aimons pas moins Le Camus, Bergson et Brémond.

Ainsi en est-il de l'article du P. Delehaye sur La Salette, que nous rangeons en excellente compagnie.

*
* *

Quels ont été les rédacteurs, aux diverses époques, de ces « lettres » tombées du Ciel ? Nul ne l'a jamais su. Sont-ce des cerveaux populaires ? En des temps où le populaire ne savait guère écrire ? Où plutôt des prédicateurs comme il y en eu tant — au cours des siècles —, qui usèrent d'un subterfuge blâmable, que leur désir de convertir leur fit considérer comme efficient, et, par suite, acceptable ? Ils ne se trompaient pas, en tout cas, dans leur désir de convertir, en considérant la sanctification du di-

---

39) *Principes...*, op. cit., pp. 71-72.
Rappelons aussi — sur le rôle de la vertu de *prudence* en histoire —, une autre règle, qui a été excellemment formulée ainsi :
« En saine critique historique, on ne saurait admettre qu'une hypothèse sans aucun fondement soit imaginée et acceptée sous prétexte qu'il y a une difficulté à résoudre. Le mystère peut rester sans explication — il y en a beaucoup de cette sorte en histoire — jusqu'au jour où des documents nouveaux apportent des faits qui l'expliquent. Jusque-là, *l'historien consciencieux attend et avoue qu'il ne sait pas.* » (J. Calvet, *Saint Vincent de Paul,* Paris, Albin Michel, 1948, pages 36-37.)
Et si cette citation constitue un « excursus », nous n'avons nulle envie de nous en excuser. Par suite du mépris de cette règle, la bibliographie historique est vraiment trop encombrée d'ouvrages hâtifs et sans valeur, et de ces « légendes » dont M. Gabriel Faure écrivait récemment : « Rien n'a la vie plus dure que les légendes, surtout, semble-t-il, quand elles sont absurdes... » (*Pages libres des Ecrivains dauphinois,* nos 59-60, Mai-Juin 1959.)
40) *Lettres...* par Ingold, Paris, Picard, 1892, p. 85.
41) *Essai sur les données immédiates de la conscience,* 28e éd., Paris, Alcan, p. 111.
42) *L'Inquiétude religieuse...* 2e série, Paris, Perrin, 1921, p. 390.

manche comme une des bases essentielles de toute vie chrétienne, et ce n'est pas en prêchant cette obligation qu'ils ont abusé la simplicité du peuple, qu'ils invitaient à *se convertir*. Même si certaines d'entre leurs « lettres » évoquent plus l'Ancien Testament que le Nouveau...

Aussi bien dans son ensemble que dans chacun de ses détails, le « Fait de La Salette », qui comprend inséparablement l'apparition et le message, a une originalité indéniable ; quiconque le connaît en convient. La sanctification du Jour du Seigneur y prend place, à son ordre, dans le message, qui est essentiellement le douloureux et émouvant rappel de la maternelle sollicitude de la Vierge en larmes et de la Mère qui pleure et supplie son peuple de *se convertir*.

« *Se convertir...* » Ainsi donc — c'est le seul point de rencontre entre les deux faits — nous discernerons en eux, sans indulgence pour le premier, mais sans irrévérence pour le second, ce trait commun : ils procèdent l'un et l'autre, malgré tout ce qui les oppose, et pour emprunter aux bollandistes cette expression, d'une certaine « identité de préoccupations ». Et c'est tout ce que l'on doit concéder.

Mais cela prouve, à lui seul, que ni la « lettre tombée du ciel », ni aucune tradition née d'elle, n'a pu contaminer ni influencer le récit de ce *Fait*, où l'apparition et le message ne se peuvent dissocier, — tel que l'ont fait Mélanie et Maximin.

Ce *Fait* a surgi, dans un ravin de haute montagne, le 19 septembre 1846, entre trois et quatre heures de l'après-midi.

Si une « lettre », avant cette heure ou à ce moment, avait été remise à ces enfants analphabètes, pourquoi l'auraient-ils cachée ? Comme c'eût été plus expédient de la produire, que de se soumettre à tant d'interrogatoires torturants ? Et comme c'eût été commode de dépister leur supercherie ?

Si une tradition quelconque les avait influencés, ce ne serait pas en une heure, à ce moment, en ce ravin, où ils se trouvaient réunis *par hasard*, qu'elle aurait pu simultanément et subitement agir sur eux, qui étaient bien étrangers à une préoccupation de cet ordre, le matin même, que dis-je, quelques instants avant que le *Fait* ne se produisît.

Quant à avoir eu eux-mêmes, d'eux-mêmes et de leur propre fonds, cette préoccupation de « convertir », de prêcher ce que contient le message et ce que l'apparition corrobore, non, vraiment, mieux vaut n'y pas songer.

Ce n'est ni par une lettre, ni par l'imprégnation préalable de leur esprit par quelque antécédent, quel qu'il soit, même par ces choses subtiles et impalpables qui flottent dans l'air et dont on est touché et que l'on respire malgré soi, que leur récit a jailli.

Que *Celle* qui leur a parlé, après s'être montrée à eux, dans l'appareil le plus inattendu d'eux et de tout le monde, ait vraiment fixé elle-même, en quelques minutes, dans leur ingrate mémoire — qui ne retenait rien —, dans leurs yeux, dans leurs oreilles, sur leurs lèvres — on n'ose dire dans leur esprit —, ce que l'on devait le moins s'attendre à y trouver ce jour-là et qui n'en devait plus jamais sortir, oui, c'est *cela*, le seul *Fait* que les règles sévères de la critique historique permettent d'admettre.

IMPRIMERIE EYMOND - GRENOBLE